

RAPPORT ANNUEL

2024



SODAV

SOCIÉTÉ SÉNÉGALAISE DU DROIT D'AUTEUR
ET DÉS DROITS VOISINS

RAPPORT ANNUEL 2024



SOMMAIRE

Mot de la Présidente du Conseil d'Administration
Mot du Directeur-Gérant

I. ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2024

1. Une gouvernance active et structurée
2. Points saillants des séances de 2024

II. ACTIVITÉS DU COMITÉ DIRECTEUR EN 2024

1. Une cadence soutenue au service de la gestion stratégique
2. Points saillants des travaux du Comité Directeur
3. Un rôle de coordination de proximité

III. ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS DE LA DIRECTION-GÉRANTE EN 2024

A. La Direction

1. Correspondances : un flux constant d'échanges et de gestion
2. Activités institutionnelles et engagements nationaux
3. Suivi administratif et questions juridiques
4. Communication publique et plaidoyer

B. Division des Systèmes d'Information et de la Transformation Digitale

1. Refonte de l'ancien logiciel "Corman's"
2. Développement de l'Espace Membre
3. Application de dématérialisation de la gestion des abonnés et des spectacles

C. Service de la Communication Digitale

1. Instagram
2. Facebook
3. X (Twitter)

D. Département Juridique et des Affaires Internationales

1. Activités et Réalisations phares
 - a. Veille juridique – Bulletins d'information
 - b. Réunions et ateliers en visioconférence
 - c. Réunions et séminaires en présentiel
2. Dossiers juridiques et courriers traités
3. Relations internationales
4. Contentieux
5. Travaux des commissions
 - a. Commission Reprographie
 - b. Commission Copie Privée
 - c. Commission Rémunération Équitable

E. Perception et Exploitation du Répertoire

1. Collectes régionales 2024
 - a. Délégation Régionale du Sud
 - b. Délégation Régionale de Kaolack
 - c. Agence de Mbour
 - d. Représentants Locaux

F. Documentation Générale et Répartitions

1. Documentation générale
 - a. Adhésions en 2024
 - b. Déclarations d'œuvres en 2024
 - c. Dépôts à des fins probatoires (dépôt légal)
 - d. Réunions des commissions d'identification
 - e. Confections de cartes de membres
 - f. Modernisation de la base de données et interconnexion internationale
2. Répartitions 2024

G. Finances

1. Charges de fonctionnement
2. Crédances des usagers
3. Endettements des sociétaires et du personnel
4. Endettements sociaux et fiscaux
5. Investissements

H. La Subvention de l'État du Sénégal

I. Taux de frais de gestion

IV. FONDS DE L'ACTION SOCIALE

1. Allocations viagères
2. Aides sociales et médicales
 - a. Aides sociales
 - b. Aides médicales
3. Contributions diverses

V. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DONNÉES CLÉS DE 2024

VI. SYNTHÈSE TRANSVERSALE : CONTRAINTES ET PERSPECTIVES 2024

1. Contraintes générales recensées
2. Perspectives stratégiques prioritaires

CONCLUSION

Mot de la Présidente du Conseil d'Administration

Chers ayants droit,
Chers membres du Conseil d'Administration,
Chers membres du Comité Directeur,
Monsieur le Directeur-Gérant,
Chers agents de la SODAV,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'État,
Chers partenaires,

C'est avec honneur et responsabilité que je m'adresse à vous à l'occasion de la présentation de ce rapport annuel, reflet du chemin parcouru ensemble au service de la création, de la protection et de la valorisation des droits d'auteur et des droits voisins au Sénégal.

L'année 2024, comme les précédentes, a été marquée par des avancées notables, mais aussi par la persistance de défis structurels. Parmi ces défis, l'une des priorités majeures demeure **l'appropriation collective et durable de la culture du paiement des redevances** relatives au droit d'auteur. Nous devons plus que jamais **renforcer nos efforts de sensibilisation, de pédagogie et de fermeté**, pour que ce principe fondamental cesse d'être perçu comme une contrainte, et soit reconnu pour ce qu'il est : **un droit légitime des créateurs, socle de notre souveraineté culturelle**.

Dans cette dynamique, **l'application effective de la rémunération pour copie privée**, attendue depuis 2016 conformément à la Loi n° 2008-09, reste une exigence de justice et d'équité envers les artistes sénégalais. Nous saluons à ce titre **la subvention annuelle de l'État**, qui, au-delà de son soutien institutionnel, agit comme une **compensation partielle des pertes subies toutes ces années** par nos créateurs, faute de mise en œuvre de cette disposition. Nous espérons que cette transition permettra à court terme **une opérationnalisation complète de la rémunération pour copie privée**, dans un esprit de continuité et de responsabilité partagée.

L'autre pilier de notre action est **le rehaussement du taux de perception de la rémunération équitable**, notamment dans les secteurs structurés (radios, télévisions, établissements recevant du public, plateformes numériques). C'est un enjeu de respect, de régulation et de modernisation auquel nous devons apporter des réponses fermes, équilibrées et concertées.

Dans cette perspective, nous projetons dès 2025 :

- **Le lancement d'une grande campagne nationale de sensibilisation et de prospection**, avec des messages clairs, percutants et adaptés aux réalités de chaque public ;
- **La construction du nouveau siège de la SODAV**, symbole de rayonnement, de gouvernance moderne et de transparence ;
- **Et la poursuite de la mise en œuvre de notre Plan stratégique triennal**, avec des chantiers structurants tels que la **révision des textes réglementaires** (statuts, règlement intérieur, manuel de procédures), gages de clarté, de conformité et d'efficacité.

Je tiens à exprimer ici ma gratitude profonde à l'ensemble **des administrateurs**, et en particulier **au Comité Directeur**, pour leur engagement constant, leur lucidité et leur rigueur dans la conduite des orientations majeures. Mes remerciements vont également **au Directeur-Gérant, à ses équipes, aux représentants sur le terrain**, pour la qualité du travail accompli malgré des conditions souvent exigeantes. Votre implication collective est la clé de la transformation que nous batissons ensemble.

À nos partenaires institutionnels, techniques et culturels, à l'État du Sénégal et aux autorités ministérielles qui nous accompagnent, je renouvelle nos remerciements pour la confiance, le dialogue et le soutien renouvelé.

Ensemble, faisons de la SODAV une société de gestion plus performante, plus proche, et résolument tournée vers l'avenir.

SODAV, moteur de justice culturelle, levier d'espoir pour les créateurs !

Mot du Directeur-Gérant

Cher(e) s associé(s),

Je souhaiterais à l'entame de mes propos adressés mes sincères remerciements aux membres de cette illustre assemblée. Je ne saurai oublier dans mes remerciements Madame la Présidente du Conseil d'administration, les membres du conseil et, *last but not least*, aux vaillants membres du personnel de la SODAV qui, nuit et jour sont à la tâche. Soyez tous remerciés pour votre engagement constant et sans faille.

Depuis plus de deux décennies, le monde est entrain de connaître des mutations profondes avec la nouvelle révolution industrielle, c'est-à-dire celle qui est caractérisée par le développement du numérique.

Le secteur des industries culturelles et créatives, notamment celui des droits de propriété intellectuelle n'est pas en marge de ce nouveau paradigme aux implications à la fois économique et sociale, qui détermine à l'heure actuelle, les modes d'exploitation des œuvres de l'esprit.

Avec les modèles économiques basés sur le téléchargement, le streaming et surtout l'Intelligence artificielle, des défis de plus en plus nombreux se posent avec acuité au champ des droits de propriété littéraire et artistique (droit d'auteur et droits voisins).

Cette situation interpelle tous les acteurs des industries culturelles et créatives de quelque bord qu'ils soient (État [à travers son législateur et ses régulateurs], créateurs, interprètes, producteurs, Éditeurs, plateformes de diffusion en ligne, radiodiffuseurs, organismes de gestion collective, etc.).

C'est forte de la conscience et de la nécessité de s'ajuster impérativement à ce nouveau contexte que la SODAV est entrain depuis, quelques années d'adapter ses pratiques professionnelles dans ce sens. Un bref regard sur la physionomie de ses perceptions permet de se rendre compte de cela.

Dans cette optique, la SODAV a inscrit le digital et la dématérialisation progressive de ses procédures dans son plan de développement. En effet, à côté de la perception, le défi de la documentation s'est invité de manière cruciale dans cette problématique, car nul n'est censé ignorer qu'il est impérieux pour les Organismes de gestion collective de gagner la bataille de la documentation (identification du répertoire et des membres) pour un meilleur suivi et traçage de l'exploitation des droits dans l'environnement numérique. La SODAV s'est résolument inscrite dans cette dynamique car, depuis quelques années, précisément en Octobre 2022, tout auteur admis à la SODAV dispose en moins d'une semaine d'un numéro d'identification internationale (**IPI** : Interested Parties Identification) et toute œuvre musicale insérée dans sa base de données se voit attribuer systématiquement le numéro **ISWC** (International Standard Work Code). Le même travail est en train d'être réalisé pour toutes les catégories de droits et d'ayants-droits avec l'adhésion de la SODAV aux différentes organisations internationales faitières (CISAC, IFRRO, IFPI, SCAPR).

Enfin, cher(e)s associé(e)s, un problème global requérant une solution concertée, il est au mieux des intérêts de toutes les parties (État, société de gestion collective, Titulaires de droits d'auteur et droits voisins, exploitants) d'unir nos forces et nos idées afin de pouvoir tirer pleinement profit cette situation.

C'est pourquoi nous sommes convaincus que cette assemblée générale se déroulera de manière très responsable en se posant comme une instance au sein de laquelle, les idées et l'objectivité prévaudront à la place des passions.

Bonne Assemblée Générale

INTRODUCTION

L'année 2024 a été marquée par une activité soutenue du Conseil d'Administration de la SODAV, qui s'est réuni à cinq (5) reprises afin d'assurer le pilotage stratégique de la société, d'accompagner la Direction-gérante dans ses missions, et de préparer les grands rendez-vous institutionnels de l'année, notamment l'Assemblée Générale.

I. ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2024

1. Une gouvernance active et structurée

Les cinq (5) réunions ordinaires du Conseil d'Administration ont été tenues les **29 février, 16 mai, 6 juin, 3 octobre et 21 novembre 2024**. Chacune d'elles a été l'occasion de délibérer sur des sujets fondamentaux pour le bon fonctionnement de la SODAV et de faire avancer les projets structurants engagés.

2. Points saillants des séances de 2024

Réunion du 29 février 2024

Cette première séance de l'année a été consacrée au **suivi administratif** global et à la **restitution du document portant Plan Stratégique**, à l'issue d'un processus participatif impliquant les parties prenantes de la SODAV. Le **Plan Stratégique de Développement Triennal (PSDT)** a été officiellement adopté à cette occasion, marquant le début d'une nouvelle phase d'orientation stratégique.

Réunion du 16 mai 2024

Cette session a permis d'aborder le **suivi administratif et financier** de la société, tout en préparant activement l'**Assemblée Générale du 27 juin 2024**. Le Conseil a également passé en revue les avancées concrètes du **projet de construction du siège** de la SODAV, projet phare du triennat en cours.

Réunion du 6 juin 2024

À deux (2) semaines de l'Assemblée Générale, le Conseil a validé le **rapport d'activités 2023 de la SODAV**, document de référence destiné aux membres. Il a également veillé à la finalisation des préparatifs logistiques de l'AG. Cette réunion a été l'occasion d'organiser un **pot symbolique de fin de mandat**, dans une atmosphère de reconnaissance et de cohésion.

Réunion du 3 octobre 2024

Au cours de cette séance, les administrateurs ont examiné le **résumé du rapport d'activités du premier semestre 2024**, afin de prendre acte de l'évolution des indicateurs opérationnels. Une autre décision majeure a été prise : l'**élection des nouveaux membres du Comité Directeur**, garantissant la continuité et le renouvellement de la gouvernance.

Réunion du 21 novembre 2024

Cette dernière session de l'année a permis de faire un point sur les **informations générales de fin d'exercice**, mais surtout de procéder à la **mise à jour du Plan Stratégique de Développement Triennal**, preuve d'une volonté constante d'adaptation et d'ajustement. Le Conseil a également procédé à l'**élection des membres de la Commission Répartition**, ainsi que de deux (2) nouvelles **Commissions d'Identification** dédiées aux **arts visuels** et à la **chorégraphie**, dont la création est conditionnée à une modification des statuts.

Enfin, plusieurs **décisions structurantes** ont été arrêtées :

- La mise en place d'un comité de réflexion sur le déplafonnement de l'agrément ;
- La planification de démarches ciblées auprès des radiodiffuseurs afin de garantir le respect du droit d'auteur et des droits voisins ;
- L'installation du **Conseil de discipline** du Conseil d'Administration pour la nouvelle mandature.

➤ **En résumé**, le Conseil d'Administration a joué pleinement son rôle d'organe stratégique et de supervision. Ses décisions ont permis de consolider les fondations de la SODAV, d'anticiper les défis et de construire des perspectives durables pour l'ensemble des ayants droit. Le tout dans une dynamique de rigueur, d'innovation et de transparence.

Image réunions Conseil d'Administration



Les membres du Conseil d'Administration : Mandat : 2024-2027

Collège AUTEUR

SECTION MUSIQUE

M. Ibrahima Joseph GAYE
M. Mayoro NDIAYE
M. Ousmane GUISSÉ

SECTION AUDIOVISUEL

M. Moussa DIOP
Mme Sophie Cissé
Mme Mariétou KANE

SECTION ARTS VISUELS

M. Viyé DIBA
M. Ousmane NDIAYE Dago
Mme Adama BOYE

SECTION ART DRAMATIQUE

M. Pape FAYE
M. Saliou NDIAYE
M. Babacar DIOP

SECTION LITTÉRAIRE

M. Djibril Falémé DIALLO
M. Papa Ibnou SARR
Mme Sokhna BENGÀ

SECTION CHORÉGRAPHIE

Mme Gacirah DIAGNE
M. Jean TAMBA
M. Malal NDIAYE

Collège ARTISTE INTERPRÈTE

SECTION MUSIQUE

M. Daniel GOMES
M. Moustapha GUEYE
M. Macoumba DIAW

SECTION COMÉDIE

M. Matar DIOUF
Mme Aminata Yacine SANE
Mme Rokhaya NIANG

SECTION DANSE

M. Boubacar MANE
M. Pape Moussa SONKO
M. Mohamed Ambroise GOMIS

Collège PRODUCTEUR / ÉDITEUR

SECTION PRODUCTEUR PHONOGRAPHIQUE

Mme Ngoné NDIAYE
M. Safoouane PINDRA
Mme Rokhaya Daba SARR

SECTION PRODUCTEUR AUDIOVISUEL

M. Joseph SAGNA
M. Clarence DELGADO
M. El Hadji Mamadou NIANG

SECTION ÉDITEUR

M. Seydi SOW
M. Moustapha Ndéné NDIAYE
M. Idrissa SOW

II. Activités du Comité Directeur en 2024

En 2024, le **Comité Directeur** de la SODAV a maintenu une dynamique constante, fidèle à sa mission de suivi rapproché des affaires courantes de la société. Bras opérationnel du Conseil d'Administration, il s'est réuni régulièrement pour veiller à la mise en œuvre des décisions stratégiques, accompagner la Direction-gérante et assurer la bonne marche de l'institution.

1. Une cadence soutenue au service de la gestion stratégique

Au total, **neuf (09) réunions** du Comité Directeur se sont tenues au cours de l'année 2024. Ces sessions ont été l'occasion de :

- Superviser l'exécution du budget et le suivi des états financiers,
- Apprécier l'avancement du Plan Stratégique de Développement Triennal (PSDT),
- Préparer les réunions statutaires du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale,
- Appuyer les services techniques sur des dossiers sensibles ou innovants.

2. Points saillants des travaux du Comité Directeur

Tout au long de l'année, les membres du Comité Directeur ont abordé de nombreuses thématiques, parmi lesquelles :

- **La gouvernance interne** : Appui à l'élaboration du Plan Stratégique 2024-2026, réflexion sur la composition des commissions statutaires et renouvellement des instances.
- **Le suivi administratif et budgétaire** : Les réunions ont permis de valider les documents de travail budgétaires, d'émettre des recommandations sur les répartitions et de contrôler l'exécution des lignes prioritaires du budget.
- **L'accompagnement de la Direction-gérante** : Le Comité Directeur a renforcé son rôle de soutien technique et organisationnel, en particulier dans la préparation du rapport annuel, le cadrage des réunions statutaires et le suivi de l'exécution des décisions prises en Conseil d'Administration.
- **La modernisation des outils** : La transformation numérique de la SODAV, en lien avec le projet WIPO Connect, ainsi que les projets en cours avec les plateformes digitales, ont fait l'objet d'un suivi spécifique.
- **Les relations institutionnelles** : Le Comité a recommandé de poursuivre les efforts de plaidoyer pour l'effectivité de la rémunération pour copie privée, notamment à travers des démarches interinstitutionnelles avec les ministères concernés.

3. Un rôle de coordination de proximité

À l'instar des années précédentes, le Comité Directeur s'est positionné comme un **espace de concertation agile**, facilitant la coordination entre les organes de gouvernance et les services de la SODAV. Son engagement rigoureux a permis d'assurer la continuité des activités, malgré un contexte marqué par de fortes attentes des ayants droit, des chantiers techniques d'envergure et une exigence de plus en plus accrue en matière de transparence.

 **En résumé**, le Comité Directeur a su conjuguer proximité opérationnelle et vision stratégique pour accompagner la SODAV dans ses mutations. Il a été un levier précieux pour consolider la gouvernance, structurer les grands projets et porter l'ambition d'une société moderne, au service des créateurs et de leurs droits.

III. Activités et Réalisations de la Direction-gérante en 2024

A. La Direction

Une direction mobilisée, au cœur de l'action

En 2024, la Direction-gérante de la SODAV a poursuivi son rôle pivot de coordination et de mise en œuvre des orientations stratégiques définies par les organes de gouvernance. Avec rigueur et réactivité, elle a assuré le pilotage administratif, technique, juridique et institutionnel de la société tout en consolidant les relations internes et externes.

1. Correspondances : un flux constant d'échanges et de gestion

Un total de **huit cent soixante-sept (867)** courriers traités, répartis en :

- **Six cent soixante-douze (672) courriers “arrivée”,**
- **Cent quatre-vingt-quinze (195) courriers “départ”.**

Les courriers reçus ont principalement concerné des **demandes de soutien social** (aides médicales, subventions, sponsoring, avances, demandes de formation, etc.), des **propositions de partenariat**, des **invitations institutionnelles**, des **factures fournisseurs**, ainsi que des **rapports de mission** et de contrôle (SONATEL, commissariat aux comptes, cliniques agréées, etc.).

En interne, la direction a également traité les **demandes de congés, permissions, requêtes syndicales**, ainsi qu'une **notification de licenciement**.

Les **courriers sortants** ont couvert une large palette d'actions :

- Relations avec les **sociétés sœurs** (SUISA, SACEM, GEMA),
 - Correspondance fiscale et administrative (IPRES, Trésor, CPR, banques),
 - **Gestion des projets**, notamment la **construction du siège** (demandes de financement, titres fonciers, permis),
 - Actions de **perception et d'autorisation** (formulaire, factures, conventions),
 - **Préparatifs de l'Assemblée générale** (invitations officielles),
 - **Renouvellement des représentants régionaux** et suivi administratif.
-

2. Activités institutionnelles et engagements nationaux

Le Directeur-gérant a représenté la SODAV dans des instances et forums d'importance stratégique :

- **Assises nationales des médias** : membre de la Commission Institutions et Régulation,
- **Assises de la justice et du dialogue national**,
- **Réunions internationales** :
 - Comité Africain de la CISAC à Marrakech,
 - Sous-comité ADPIC de l'OMC (commerce et propriété intellectuelle),
 - Forum mondial sur la culture (Russie),
 - Forum sur les ICC à Kinshasa,
 - Formations APIDE à Yaoundé (CAGEC – Cameroun),
- **Réunions techniques nationales** : statut de l'artiste, commerce électronique, culture et télécommunications.

La direction a également conduit des **tournées administratives et de formation** :

- En avril : **Louga, Saint-Louis, Matam**,
 - En mai : **Ziguinchor, Sédiou, Kolda**,
 - Sensibilisation des commissions régionales ad hoc et des autorités locales.
-

3. Suivi administratif et questions juridiques

En lien avec les Départements juridiques et de documentation :

- Traitement de **demandes d'adhésion ou de démission** (SODAV, SACEM, SUISA),
 - Gestion des **réclamations et attestations**,
 - Courriers juridiques au **tribunal de Dakar** et à **Me Corneille Badji**,
 - Suivi des litiges, notifications internes et relances.
-

4. Communication publique et plaidoyer

Le Directeur-gérant s'est engagé publiquement pour défendre les droits des artistes, particulièrement lors de la période électorale. Parmi les interventions notables :

- **Walf Quotidien** et **RFM** (19 mars 2024) : respect du droit d'auteur en campagne,
 - **Conférence de presse** du Comité de vigilance des artistes (20 mars),
 - **Matinale RTS** et **émission JAKARLOO** (juin 2024),
 - **Rewmi TV** et **émissions culturelles** sur le droit d'auteur.
-

5. Projets structurants et ambition future

La Direction-gérante a poursuivi la concrétisation du projet phare de la SODAV : la **construction de son siège social**. Plusieurs étapes ont été franchies :

- Dépôt du **dossier de permis de construire**,
- **Saisine du maire de Dakar Plateau** et du **Conservateur de la Propriété Foncière**,
- **Demande de financement** et sollicitation du soutien du Ministère des Finances pour le report du solde du compte de dépôt.

Par ailleurs, les efforts ont été redoublés pour renforcer la **gestion documentaire**, améliorer les **flux d'information avec les partenaires institutionnels** et assurer une **présence territoriale plus structurée**, grâce à la désignation de nouveaux représentants à **Sindia, Bambe, Koungheul, Foundiougne et Toubacouta**.

*En 2024, la Direction-gérante a confirmé son rôle de **pilier administratif et technique** de la SODAV. Avec rigueur et réactivité, elle a su faire face aux sollicitations multiformes, accompagner la modernisation de la société, défendre les intérêts des ayants droit et porter les chantiers structurants, tout en consolidant la crédibilité institutionnelle de la SODAV au Sénégal et à l'international.*

B. Division des Systèmes d'Information et de la Transformation Digitale

Missions

La Division des Systèmes d'Information et de la Transformation Digitale (DSI & TD) a pour mission principale de concevoir, mettre en œuvre et maintenir les outils numériques nécessaires au bon fonctionnement de la SODAV. Elle joue un rôle transversal et stratégique dans l'accompagnement de la transformation digitale de l'ensemble des services.

Ses principales responsabilités sont les suivantes :

- Développer, moderniser et assurer la maintenance des systèmes d'information internes et externes.
- Gérer l'architecture réseau, la sécurité informatique et les infrastructures techniques.
- Piloter la digitalisation des procédures internes et la dématérialisation des services et des procédures.
- Accompagner les directions et départements dans l'expression de leurs besoins et la mise en œuvre des solutions numériques adaptées.
- Renforcer la gouvernance des données : interopérabilité, qualité, sécurité et traçabilité des informations.
- Encadrer les projets d'innovation technologique (intelligence artificielle, automatisation, outils décisionnels, etc.).

Présentation de la structure

Dans un contexte de transformation numérique accélérée, la SODAV a pris l'initiative de créer un département dédié : **la Division des Systèmes d'Information et de la Transformation Digitale (DSI & TD).**

L'équipe est composée de trois (3) ingénieurs aux profils complémentaires, spécialisés dans l'ingénierie logicielle, l'administration de systèmes, la statistique et la gestion de données et le développement de solutions numériques. Cette cellule agile constitue le moteur de la transformation digitale de la SODAV.

Activités et Réalisations phares

1. Refonte de l'ancien logiciel "Corman's"

État des lieux

Depuis les années 90, du temps de l'ex-BSDA, la SODAV utilisait une application baptisée *Corman's*, développée avec des technologies obsolètes et inadaptées aux besoins évolutifs de l'institution.

Réalisations

Une refonte complète du logiciel a été amorcée après une analyse approfondie de l'existant. L'architecture technique a été repensée pour garantir l'évolutivité de l'outil. Corman's se décline désormais en trois (3) modules principaux :

- **Documentation** : Regroupe toutes les informations relatives à l'identification et à la gestion des œuvres. Le processus de dépôt est entièrement dématérialisé : dépôt en ligne, suivi des étapes, validation en commission, et enregistrement définitif. Cette innovation vise à améliorer la traçabilité, à réduire les erreurs et à accélérer les délais de traitement.
- **Perception** : Déjà opérationnel, ce module permet la saisie des contrats, le suivi des paiements, et la visualisation des performances à travers un tableau de bord interactif. Il centralise les informations contractuelles et financières pour un meilleur pilotage et un maillage total du territoire national.
- **Répartition** : Ce module, dédié à la distribution des droits, est prévu dans la prochaine phase de développement. Son intégration s'inscrira dans l'architecture globale déjà mise en place.

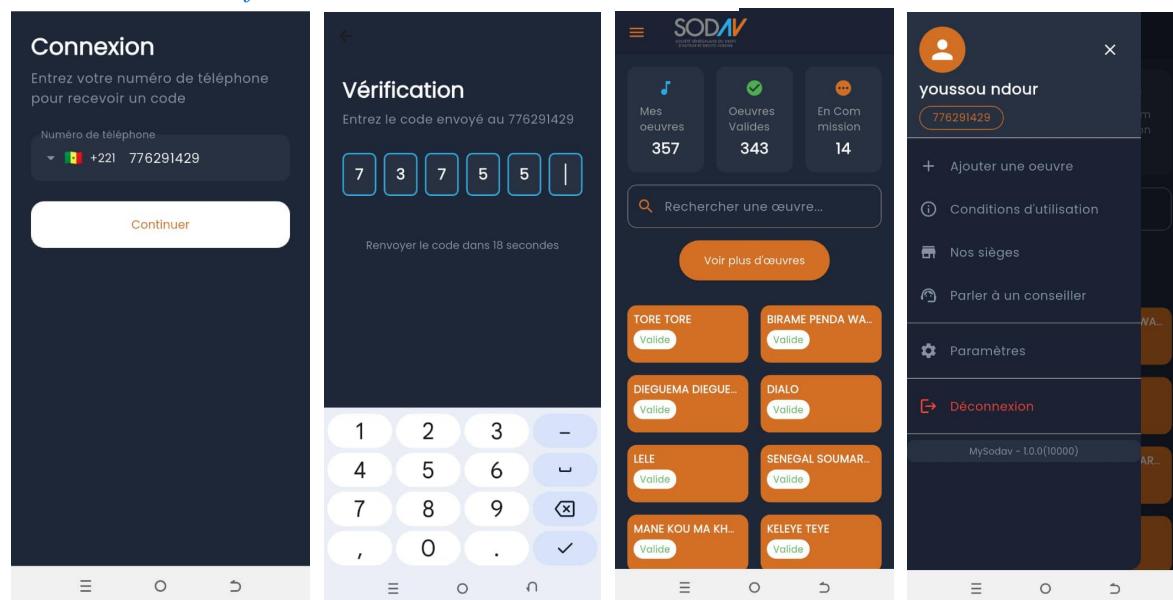
2. Développement de l'Espace Membre

Un espace membre, accessible via application web et mobile, est en cours de développement. Il offrira aux ayants droit :

- La consultation de leurs œuvres et du statut de traitement.
- L'accès aux informations détaillées (co-ayants droit, rôles, etc.).
- La possibilité de déposer de nouvelles œuvres à distance.

Ce dispositif vise à renforcer l'autonomie des membres tout en réduisant les déplacements physiques.

Processus d'identification et de connexion du membre



Processus de déclaration d'une œuvre en ligne

3. Application de dématérialisation de la gestion des abonnés et des spectacles

Développée par l'entreprise SOLID, cette application externalisée intègre :

- Un système de **gestion intégrale des abonnés** (prospection, génération automatique de contrats d'abonnement à partir des demandes d'autorisation renseignées et suivi des paiements)
- Un espace de **déclaration d'événements et de séances occasionnelles** avec ajout des artistes et règlement des redevances en ligne.
- Une interface d'**interaction avec les artistes en ligne**, permettant à ces derniers de valider leur participation et de remplir les programmes des œuvres exécutées (feuilles jaunes).

Des API (Interface de Programmation d'Application) spécifiques assurent l'intégration avec les systèmes internes, notamment pour l'authentification sécurisée et la récupération des données d'identification.

Les objectifs fixés à la DSI traduisent une ambition forte de modernisation de la SODAV, s'appuyant sur des leviers tels que la digitalisation, l'intelligence artificielle, les entrepôts de données et la cybersécurité.

Toutefois, la **dématérialisation de la chaîne de valeurs** (système de documentation, de perception et de répartition des droits) **demeure la priorité absolue**, condition préalable à la mise en œuvre des projets futurs. Cette base solide assurera une transformation numérique durable, au service des ayants droit et de la performance de la SODAV.

C. Service de la Communication Digitale

En 2024, le Service de la Communication Digitale de la SODAV a poursuivi ses missions de valorisation des actions institutionnelles, de sensibilisation des ayants droit et de promotion de la culture du droit d'auteur, à travers une présence active et stratégique sur les principales plateformes digitales. La diffusion de messages ciblés a permis de renforcer la visibilité des initiatives menées au service des créateurs et de consolider le lien entre la SODAV et ses associés.

C'est ainsi que la Société a marqué sa présence tout au long de l'année à travers ses principaux canaux digitaux, notamment **Instagram**, **Facebook**, **X (anciennement Twitter)** et **TikTok**, devenus des relais stratégiques de communication, de sensibilisation et de valorisation des actions menées.

1. Instagram

- Trois mille neuf cent cinquante-un (3 951) vues totales**
- 58,1 % de followers sur 41,9 % de non-followers
- Mille six cent trente neuf (1 639) comptes touchés (+73,8 %)**
- Les publications représentent 81,7 % des vues.
- Faible performance des Réels (1,3 %) et Vidéos (0,4 %).



Commentaire: Instagram est un levier de visibilité important auprès du jeune public. L'optimisation des contenus visuels et des stories a renforcé l'impact des actions culturelles relayées.

2. Facebook

- 10,1K vues
- Cinq cent huit (508) interactions (+246 %)**
- Quarante sept (47) contacts interactifs (+34,3 %)**
- Deux cent quarante six (246) nouveaux abonnés (+80,9 %)
- Les publications les plus vues sont des communiqués officiels.



Commentaire : Facebook reste le canal le plus engageant en termes d'audience et d'interactions. Il permet de toucher une large communauté d'artistes et de sympathisants, notamment à travers les publications visuelles et les événements.

3. X (Twitter)

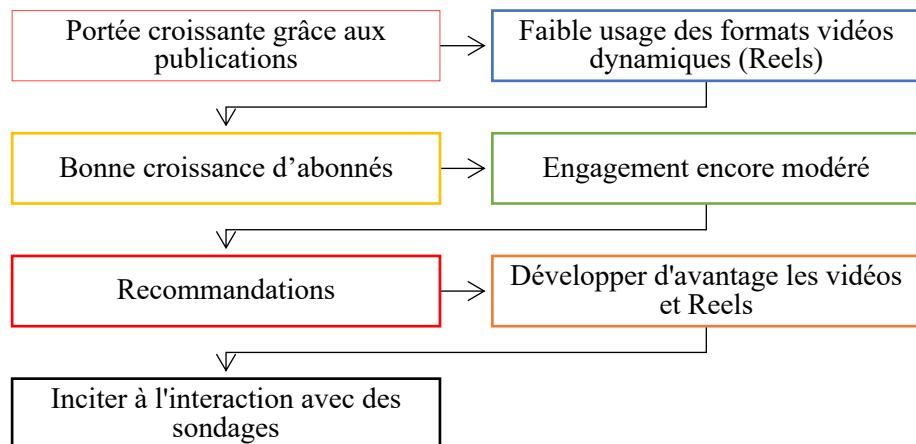
En 2024, nous avons maintenu une communication active sur X, informant régulièrement nos abonnés de nos actions et initiatives.

Commentaire: Twitter est utile pour relayer les messages institutionnels et suivre l'actualité culturelle en temps réel. Une stratégie plus régulière permettrait d'élargir la portée et l'engagement.

Analyse et Synthèse stratégique

L'activité digitale de la SODAV s'est consolidée en 2024 à travers une présence active sur plusieurs plateformes sociales. Chaque réseau joue un rôle complémentaire dans la stratégie globale de communication :

- **Facebook** domine en termes de portée et d'engagement communautaire.
- **Instagram** attire une audience jeune et visuellement réceptive.
- **Twitter** assure la réactivité institutionnelle.
- **TikTok** représente un potentiel encore sous-exploité mais prometteur.
- **YouTube** valorise les contenus riches et pérennes.
- **LinkedIn** renforce le positionnement professionnel et institutionnel.



La communication digitale de la SODAV est en pleine croissance. Pour maximiser son impact, il est essentiel de passer d'une logique de présence à une stratégie de performance, en s'appuyant sur des publications régulières de contenus, des outils adaptés et une coordination éditoriale rigoureuse.

D. Département Juridique et des Affaires Internationales

1. Activités et Réalisations phares

Le Département Juridique et des Affaires Internationales (DJA) a mené, en 2024, de nombreuses missions allant de la veille juridique à la négociation de contrats, en passant par le traitement de contentieux, le conseil, la rédaction d'avis, ainsi que la participation active aux dynamiques juridiques nationales et internationales.

a. Veille juridique – Bulletins d'information

Douze (12) bulletins internes ont été rédigés et diffusés mensuellement auprès du personnel, apportant des éclairages sur l'actualité de la propriété littéraire et artistique. Parmi les thématiques abordées :

- Encadrement juridique de l'intelligence artificielle par le droit d'auteur ;
- Droits voisins : renégociation avec Meta et Google via la SACEM ;
- Adoption définitive du règlement européen sur l'IA ;
- Jurisprudence sur les œuvres de collaboration et les droits des co-auteurs ;
- Actualités sur la copie privée aux États-Unis ;
- Vente de logiciels par téléchargement assimilée à une vente définitive.

b. Réunions et ateliers en visioconférence

- **Mise en œuvre du droit de regraphie en Afrique de l'Ouest et du Nord** : six (6) réunions avec l'OMPI, l'IFRRO et dix (10) sociétés de gestion collective. La SODAV y a joué un rôle moteur, notamment à travers la présentation de la **Déclaration Commune sur l'Intelligence Artificielle**, rédigée et portée par les OGC africains.
- **Formation IFPI (25 janvier 2024)** : participation à une session sur le modèle de reporting trimestriel des revenus collectés, en lien avec les licences phonographiques.
- **Conversations OMPI sur propriété intellectuelle et technologies de pointe (13-14 mars)** : réflexion sur les impacts de l'IA et des technologies avancées sur la création et la gestion des œuvres protégées.

c. Réunions et séminaires en présentiel

- **Séminaire régional sur la Directive UEMOA relative à la copie privée (Abidjan, 4-6 février)** : participation de la SODAV aux côtés des douanes, artistes, OGC et consommateurs, pour préparer la transposition de la Directive dans les États membres.
- **Réunions du Sous-comité ADPIC (20 mars & 24 avril)** : participation aux discussions sur le droit d'auteur dans le cadre du protocole DPI de la ZLECAF.
- **Réunion CEDEAO sur la copie privée (Accra, 18-20 septembre)** : présentation de l'état d'avancement de la SODAV et contribution à l'harmonisation régionale.
- **Réunions IFRRO/OMPI à Harare (28-29 novembre)** : mise en avant de l'innovation par l'IA, avec plaidoyer pour la signature de la Déclaration Commune par les sociétés anglophones.

2. Dossiers juridiques et courriers traités

Près d'une centaine de dossiers traités, dont :

- **Questionnaires juridiques** sur :
 - La répartition en reprographie (OMPI-IFRRO) ;
 - L'impact de la copie privée dans différents modèles internationaux.
 - **Rencontre avec la Directrice Générale de la 2STV (12 mars)** pour le recouvrement d'arriérés.
 - **Avis juridiques** :
 - Litige en plagiat : rappel de l'incompétence de la SODAV pour statuer, orientation vers le juge.
 - Projet de contrat type de licence en reprographie pour les OGC africains.
 - Recherche d'ayants droit de Léopold Sédar Senghor : orientation vers la Fondation Senghor.
 - **Négociations avec opérateurs et plateformes** : avancée notable avec Sonatel/WIDO (streaming, SVOD, live). Nouvelles demandes d'autorisation pour BOSS Music, OZ Stream, Mediateek, Mediacom Webradio.
-

3. Relations internationales

Analyse de projets d'accords de réciprocité avec :

- AGADU (Uruguay),
- MCSC (Chine),
- MESAM (Turquie),
- RAO (Russie) : accord conclu le 18 octobre 2024.

Les études ont porté sur le respect des calendriers de répartition, les barèmes de perception, et les déductions.

4. Contentieux

Le DJAI assure :

- **La rédaction de mémorandums**, protocoles et correspondances en lien avec les huissiers et avocats ;
- **Le suivi des litiges en phase amiable ou judiciaire**, en lien avec le Cabinet de Me Corneille BADJI.

NB : La SODAV a remporté des procès face à des utilisateurs qui étaient dans le refus de paiement durant l'année 2024. Certaines affaires sont en cours dans le cadre de la politique contentieuse de la société.

5. Travaux des commissions

a. *Commission Reprographie*

- Réunion du 21 mai 2024 : bilan des conventions, stratégies de perception.
- Rédaction d'un **projet de protocole** avec le Ministère de l'Éducation.
- Envoi de courriers et questionnaires à huit (8) universités.
- Conventions transmises aux universités de Ziguinchor (UASZ) et de Bambey (UADB).
- Courriers aux ministres de l'éducation et de l'enseignement supérieur en octobre 2024.

b. *Commission Copie Privée*

- Réunion du 23 mai 2024 présidée par Mme la Ministre de la Culture :
 - Prise de contact officielle,
 - Présentation du projet d'Arrêté sur la RCP.

c. *Commission Rémunération Équitable*

- Aucune réunion tenue en 2024.
 - Décision tarifaire prolongée jusqu'au 31 décembre 2024.
 - Démarches en cours pour le renouvellement, l'évaluation et la revalorisation du taux.
-

E. Perception et Exploitation du Répertoire

En 2024, la SODAV a poursuivi ses efforts de mobilisation des redevances liées à l'exploitation des œuvres, dans un contexte national marqué par d'importantes perturbations liées à l'élection présidentielle de mars.

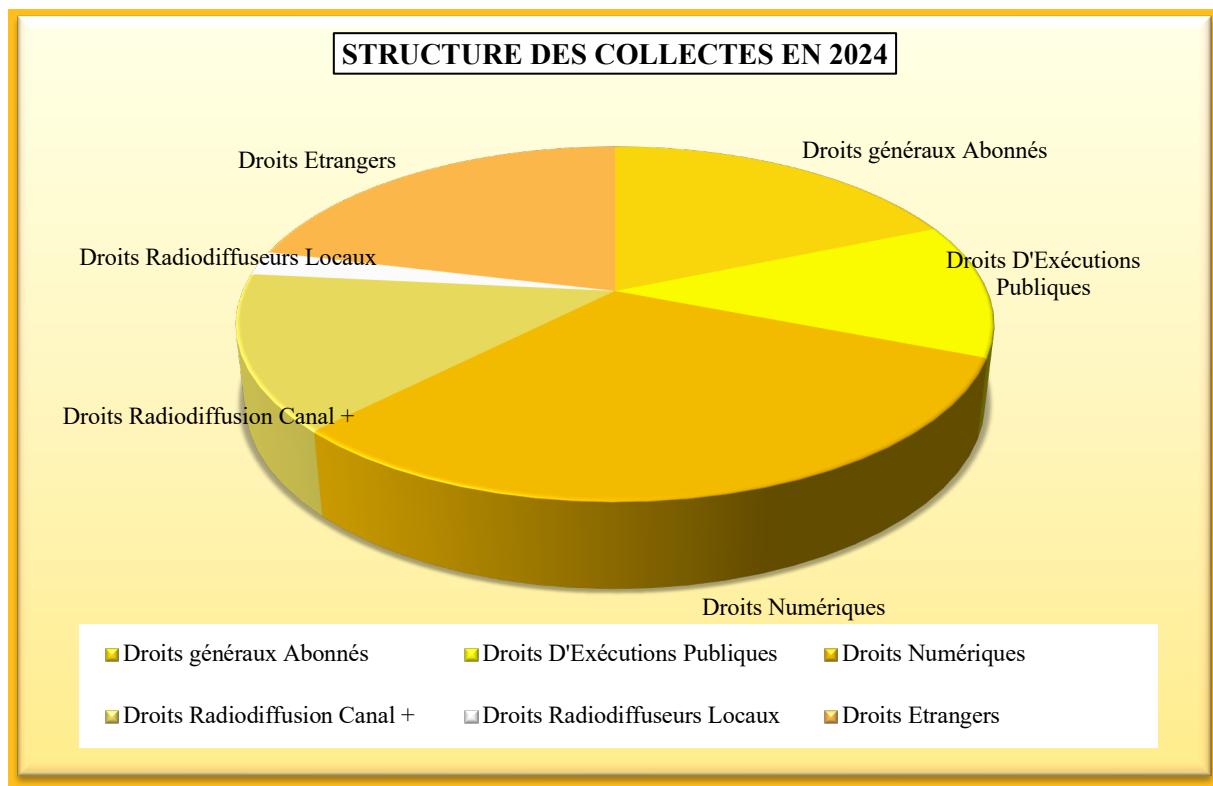
Cette période a engendré une paralysie quasi-totale des activités sur le terrain dans plusieurs régions, impactant le calendrier des opérations de perception. Malgré ces contraintes, les équipes ont maintenu une présence active, tant au niveau national qu'international :

- Droits domestiques : **Six cent trente millions neuf cent cinquante-neuf huit cent quatre-vingt-dix Francs CFA (630 959 890 FCFA)**
- Droits étrangers : **Cent soixante-neuf millions six cent soixante-dix-sept mille six cent vingt-trois Francs CFA (169 677 623 FCFA)**

Le tableau ci-dessous présente la structure des droits collectés en 2024 selon les différentes catégories d'exploitation :

Tableau des Collectes (Perceptions) en 2024

Type D'exploitation	Année 2024 (FCFA)
Droits Généraux/Abonnés	149 262 725
Droits D'Exécutions Publiques	98 475 284
Perceptions Droits Numériques	251 849 496
Droits Radiodiffusion Canal +	113 651 320
Droits Radiodiffuseurs Locaux	17 721 065
Total Collectes Droits Domestiques en 2024	630 959 890
Droits Étrangers	169 677 623
Total Collectes Droits Domestiques et Étrangers en 2024	800 637 513



💬 Structure des collectes domestiques en 2024

La structure des collectes de la SODAV en 2024 révèle une **concentration notable autour des droits numériques**, qui représentent à eux seuls **près de 40 % des perceptions domestiques**, confirmant la montée en puissance de l'exploitation en ligne des œuvres protégées.

Les **droits généraux (abonnés fixes)** constituent le deuxième poste le plus important, traduisant l'impact des efforts de contractualisation et de prospection auprès des établissements recevant du public.

À l'inverse, les **droits d'exécution publique** et les **perceptions issues des radiodiffuseurs locaux** restent en retrait, appelant une intensification des actions de terrain et un suivi plus rigoureux de ces segments.

Par ailleurs, la **stabilité des redevances versées par Canal+** et la **reprise marquée des droits étrangers** renforcent la diversité des sources de revenus, ce qui est encourageant dans une logique de sécurisation financière à moyen terme.

💬 *L'analyse des perceptions 2024 par type de droits met en lumière la résilience de la SODAV dans un contexte économique et institutionnel encore exigeant. Si certaines rubriques comme les droits numériques et les droits généraux conservent leur poids stratégique, d'autres – comme les droits d'exécution publique et ceux des radiodiffuseurs locaux – appellent une mobilisation accrue sur le terrain.*

Tableau Comparatif Des Collectes Entre 2022 À 2024

TYPE D'EXPLOITATION	ANNÉE 2022 (FCFA)	ANNÉE 2023 (FCFA)	ANNÉE 2024 (FCFA)
Droits Généraux/Abonnés	127 917 114	128 344 546	149 262 725
Droits D'exécutions Publiques	76 985 228	117 825 497	98 475 284
Perceptions Droits Numériques	288 230 964	284 163 234	251 849 496
Droits Radiodiffusion Canal +	108 239 350	113 651 320	113 651 320
Droits Radiodiffuseurs Locaux	24 340 495	28 047 405	17 721 065
Total Collectes Droits Domestiques	625 713 151	672 032 002	630 959 890
Droits Étrangers	213 012 361	17 606 300	169 677 623
Total Collectes Droits Domestiques et Droits Étrangers	838 725 512	689 638 302	800 637 513



- Total Collectes Droits Domestiques :** Le total annuel baisse de six cent soixante-douze millions trente-deux mille deux Francs CFA (672 032 002 FCFA) en 2023 à **six cent trente millions neuf cent cinquante-neuf huit cent quatre-vingt-dix Francs CFA (630 959 890 FCFA)** en 2024 soit une **baisse de (-6,1 %)**, après une progression entre 2022 et 2023.

Cette diminution globale des perceptions domestiques appelle un **renforcement des mécanismes de prospection, de recouvrement et de sensibilisation**, notamment en direction des usagers et des diffuseurs locaux.

Analyse comparative des collectes par type d'exploitation (2022–2024)

Le tableau ci-dessus met en lumière l'évolution des perceptions de droits d'auteur domestiques au cours des trois (3) dernières années. On y observe des variations notables selon les catégories d'exploitation :

- Droits Généraux / Abonnés :** Cette catégorie enregistre une **progression régulière**, passant de cent vingt-sept millions neuf cent dix-sept mille cent quatorze Francs CFA (127 917 114 FCFA) en 2022 à **cent quarante-neuf millions deux cent soixante-deux mille sept cent vingt-cinq Francs CFA (149 262 725 FCFA)** en 2024, soit une **hausse de 16,7 % sur la période**. Cela reflète une meilleure couverture des usagers abonnés et une amélioration de la régularité des paiements.

- **Droits d'Exécutions Publiques** : Après un pic remarquable en 2023 d'un montant de cent dix-sept millions huit cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept Francs CFA (117 825 497 FCFA), les perceptions chutent à **quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent soixante-quinze mille deux cent quatre-vingt-quatre Francs CFA (98 475 284 FCFA) en 2024**, soit une **baisse de près de 16,5 %**. Ce recul s'explique par les perturbations liées au contexte politique de l'année (élection présidentielle).
- **Droits Numériques** : Bien que cette catégorie reste la **première source de perception**, avec **deux cent cinquante un millions huit cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-seize Francs CFA 251 849 496 FCFA en 2024**, elle connaît un **repli significatif** par rapport à 2022 avec deux cent quatre-vingt-huit millions deux cent trente mille neuf cent soixante-quatre Francs CFA (288 230 964 FCFA) traduisant un besoin de renégociation et de révision de certaines conventions compte tenu de l'évolution des exploitations concernées.
- **Droits Radiodiffusion Canal+** : Les perceptions restent **stables** sur les trois (3) exercices, avec un montant constant de **cent treize millions six cent cinquante un mille trois cent vingt Francs CFA (113 651 320 FCFA) en 2023 et 2024**. Cela témoigne d'une régularité contractuelle et d'un partenariat solide.
- **Droits Radiodiffuseurs Locaux** : Cette rubrique connaît une **baisse importante** en 2024, passant de vingt-huit millions quarante-sept mille quatre cent cinq Francs CFA (28 047 405 FCFA) en 2023 à seulement **dix-sept millions sept cent vingt un mille soixante-cinq Francs CFA (17 721 065 FCFA)**, soit une **chute de 36,8 %**. Ce recul souligne les difficultés persistantes que la SODAV rencontre dans le recouvrement des droits radios et TV au niveau domestique.

Analyse droits étrangers

Après une forte collecte en 2022 (**deux cent treize millions douze mille trois cent soixante-un Francs CFA - 213 012 361 FCFA**), les droits étrangers avaient connu un affaissement en 2023 avec seulement **dix-sept millions six cent six mille trois cent Francs CFA (17 606 300 FCFA)** perçus.

En 2024, concernant les droits étrangers, la SODAV a enregistré une remontée notable avec cent soixante-neuf millions six cent soixante-dix-sept mille six cent vingt-trois Francs CFA (169 677 623 FCFA), traduisant le rétablissement progressif des flux internationaux, grâce à la consolidation des relations avec les sociétés homologues.

Il est important de préciser que la SODAV ne prélève aucun frais de gestion sur les droits étrangers. Ces droits sont déjà répartis par la société sœur étrangère, qui applique ses propres frais de gestion, conformément aux accords de réciprocité. La SODAV reverse donc l'intégralité des montants reçus, accompagnés des programmes de répartition et des listes nominatives des bénéficiaires transmis par la société d'origine.

3. Collectes régionales 2024

a. Délégation Régionale du Sud

La Délégation Régionale du Sud (Ziguinchor, Sédiou et Kolda) a enregistré une collecte de **treize millions cent trente-quatre mille trois cent quarante-cinq Francs CFA (13 134 345 FCFA)** en 2024.

Les conditions climatiques difficiles et le contexte politique particulier de cette région en 2024 ont fortement entravé la mobilité des agents, affectant négativement les résultats. Il est crucial de renforcer les moyens logistiques et humains pour maintenir une couverture opérationnelle efficace dans cette zone.

b. Délégation Régionale de Kaolack

La Délégation Régionale de Kaolack (incluant Diourbel, Fatick, Kaffrine, Tambacounda et Kédougou) a collecté **huit millions cent quatre-vingt-un mille six cent quarante Francs CFA (8 181 640 FCFA)** au cours de l'année.

- **Prospection:** vingt-huit (28) dossiers en cours de finalisation.
- **Enrôlement:** quarante-un (41) dossiers traités (22 musique, 10 audiovisuel, 9 arts visuels).
- **Dépôt légal:** cinquante-deux (52) dossiers enregistrés.

Malgré un chiffre modeste, l'activité de prospection et d'enrôlement y est dynamique. Ce qui laisse entrevoir un bon potentiel de progression si un accompagnement structurel est mis en place.

c. Agence de Mbour

L'Agence de Mbour, couvrant toute la région de Thiès, a réalisé des collectes s'élevant à **trente-neuf millions deux cent huit mille deux cent cinquante-neuf Francs CFA (39 208 259 FCFA)**.

Les Collectes réparties comme suit:

- **Abonnés:** vingt-six millions huit cent soixante-dix mille quatre-vingt-dix neuf Francs CFA (26 870 099 FCFA)
- **Séances occasionnelles:** douze millions trois cent trente-huit mille cent soixante Francs Cfa (12 338 160 FCFA).
- **Prospection:** douze (12) dossiers en cours de finalisation.
- **Enrôlement:** vingt-neuf (29) dossiers traités (18 musique, 7 audiovisuel, 3 littéraire, 1 arts visuels).
- **Dépôt légal:** dix-huit (18) dossiers enregistrés.

Cette performance reflète une bonne structuration des activités, notamment grâce à la régularité des enrôlements et des dépôts légaux. Il convient de consolider ces acquis en intensifiant la prospection locale.

d. Représentants Locaux

Les Représentants Locaux ont collecté **treize millions quatre cent dix-neuf mille cinq cent Francs CFA (13 419 500 FCFA)** en 2024.

Trois (3) Représentants ont été recrutés en 2024 : Mansour Sy (Mbour), Mme Adjia Mbaye (Sindia), Hassan L. Senghor (Ziguinchor).

Cette contribution reste essentielle dans des zones non couvertes par des agences fixes. Le renforcement de ce réseau humain et sa professionnalisation représentent un levier d'efficacité certain.

F. Documentation Générale et Répartitions

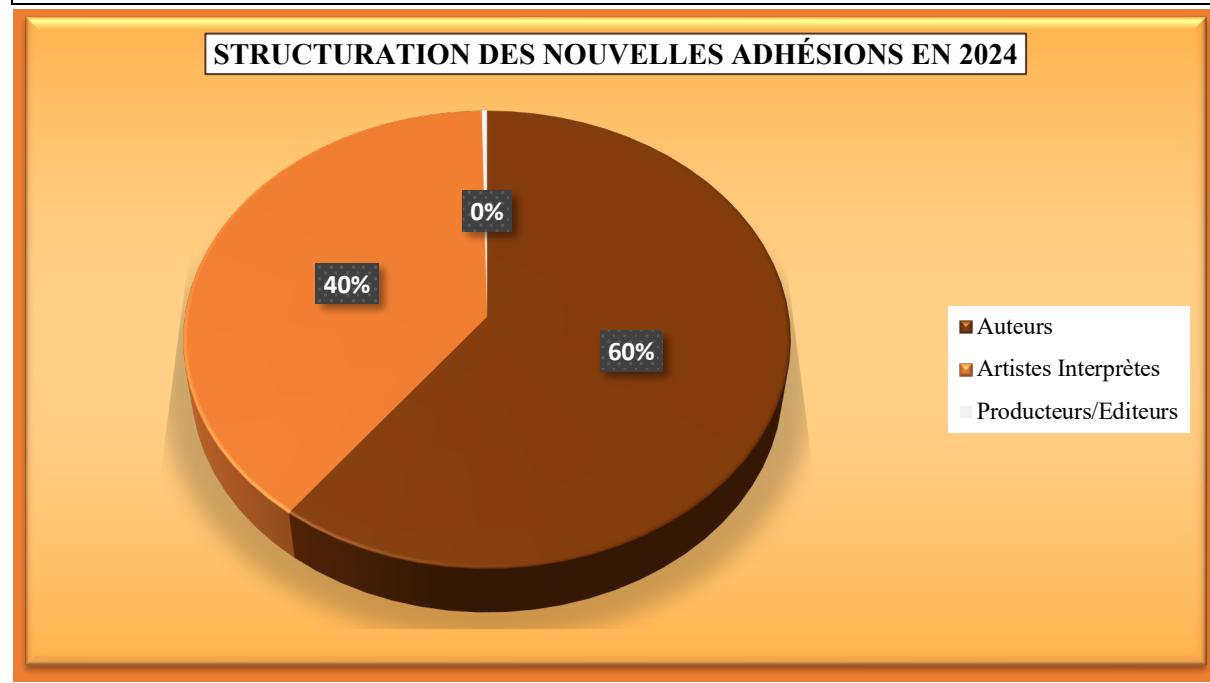
1. Documentation générale

a. Adhésions en 2024

En 2024, la SODAV a enregistré **six cent soixante-trois (663)** nouvelles adhésions structurée ci-dessous :

Tableau de Répartition des nouvelles adhésions

Catégorie de membres	Nombre d'adhésions 2024
Musique - Auteurs	256
Littérature & Radiophonique	26
Chorégraphie	30
Dramatique & Audiovisuel	33
Arts visuels	55
Total Auteurs	400
Artistes Interprètes	261
Total Artistes Interprètes	261
Producteurs / Éditeurs	02
Total Producteurs / Éditeurs	02
Total général nouvelles adhésions en 2024	663



Cette progression témoigne d'un regain d'intérêt des titulaires de droits pour la SODAV, porté notamment par le renforcement de la visibilité institutionnelle, les actions de terrain et l'amélioration des services numériques.

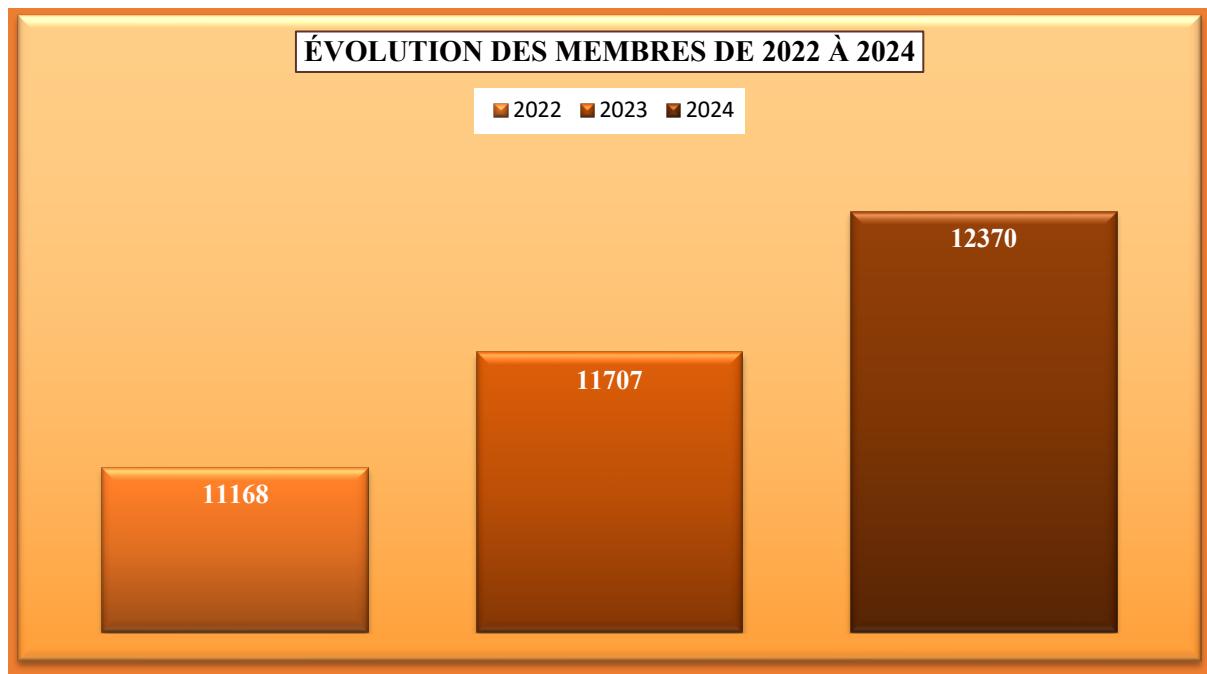
Au 31 décembre 2024, la base de données de la SODAV comptait **douze mille trois cent soixante (12 370) membres**, répartis comme suit :

Tableau des membres au 31 décembre 2024

Catégorie	Nombre de Membres
Auteurs	10 174
Artistes interprètes	1 914
Producteurs / Éditeurs	282
Total des membres au 31 décembre 2024	12 370

Tableau évolutif des membres de 2022 à 2024

Rubrique	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Auteurs	9 356	9 774	10 174
Artistes Interprètes	1 543	1 653	1 914
Producteurs / Editeurs	269	280	282
Total	11 168	11 707	12 370



Ce tableau met en lumière une **progression continue du nombre de membres inscrits à la SODAV** sur les trois (3) dernières années, passant de **onze mille cent soixante-huit (11 168) en 2022** à **douze mille trois cent soixante-dix (12 370) en 2024**, soit une croissance globale de **10,75 %**.

La hausse est particulièrement marquée chez les **auteurs**, dont les effectifs ont augmenté de **huit cent dix-huit (818) membres** sur la période. Ce qui témoigne d'un meilleur enracinement de la culture de la déclaration et de la protection des œuvres.

De même, les **artistes interprètes** enregistrent une croissance soutenue de **24 %** entre 2022 et 2024, traduisant les effets positifs de la sensibilisation décentralisée et de la vulgarisation des services offerts par la SODAV.

La catégorie des **producteurs/éditeurs**, bien que plus stable, affiche également une légère hausse et signale une intégration progressive de nouveaux acteurs économiques dans la chaîne des droits.

Cette dynamique témoigne de l'attractivité croissante de la SODAV, de la confiance renouvelée des titulaires de droits, et de l'efficacité des dispositifs mis en place pour améliorer l'accessibilité, la représentation et la transparence au sein de la société.

Démissions

En 2024, la SODAV a enregistré **treize (13) démissions**, dont **une (1) partielle et douze (12) totales**.

Bien que marginales par rapport aux adhésions, les démissions nécessitent une analyse approfondie pour identifier d'éventuels motifs récurrents et améliorer l'expérience sociétaire.

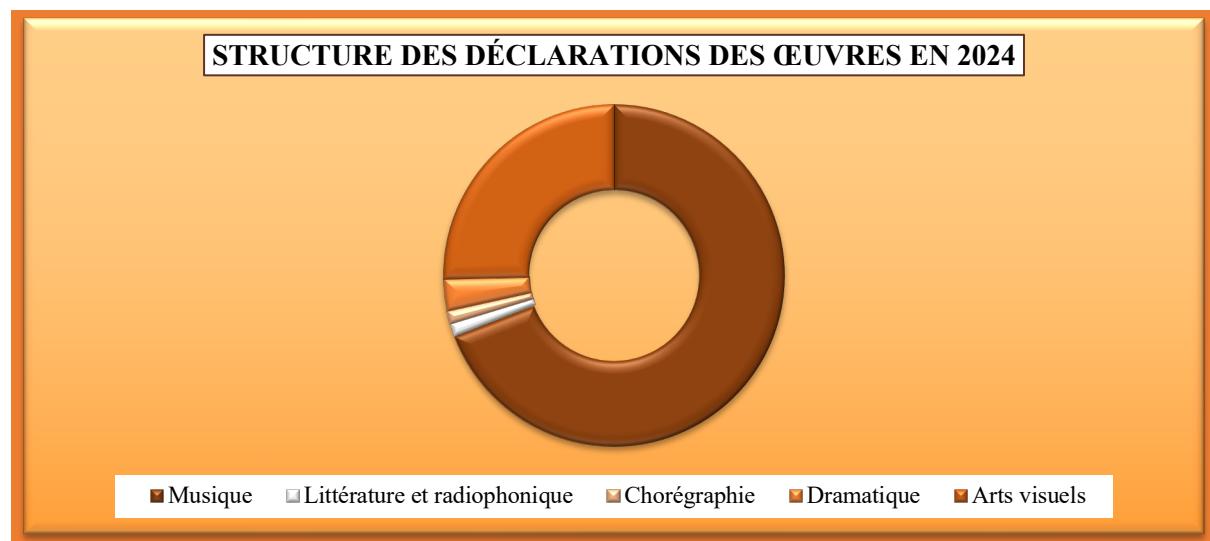
b. Déclarations d'œuvres en 2024

Le service Documentation a enregistré **deux mille trois cent quatre-vingt-quatre (2 384)** nouvelles œuvres **en 2024**.

Tableau des déclarations des œuvres en 2024

Catégorie d'œuvres	Nombre
Musique	1 649
Littérature & Radiophonique	29
Chorégraphie	30
Dramatique	71
Arts visuels	605
Total	2 384

Au 31 décembre 2024, la base de données comptait **quatre-vingt-douze mille quatre-vingt-quinze (92 095) œuvres**, en augmentation par rapport à 2023 (hausse à préciser selon les données définitives).

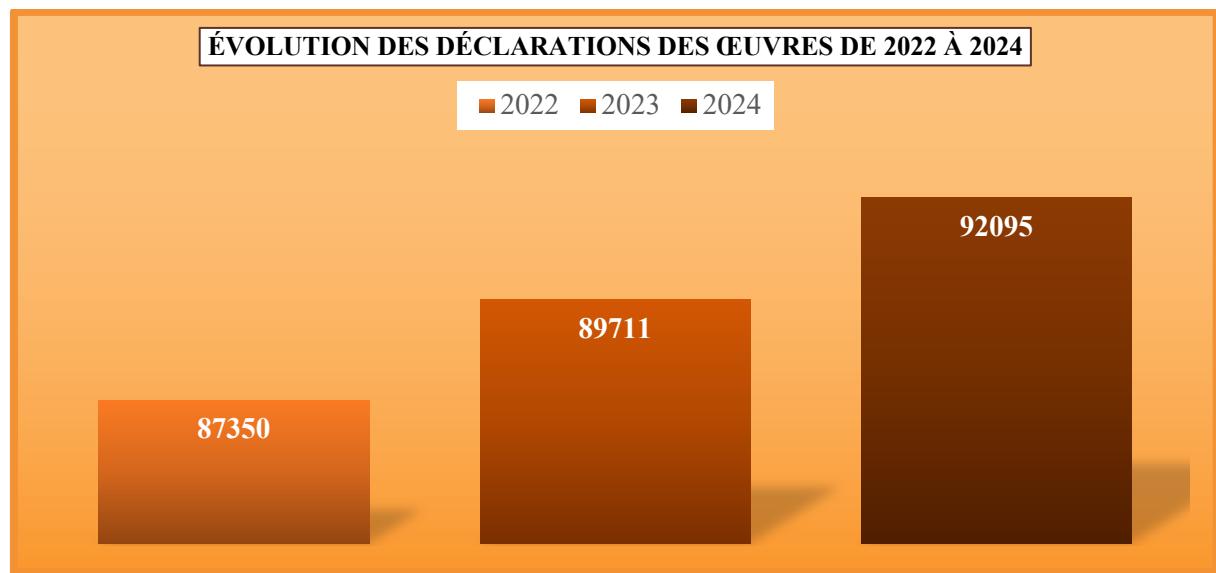


L'augmentation continue du volume d'œuvres déclarées témoigne d'une prise de conscience accrue des auteurs sur la nécessité de protéger juridiquement leurs créations. Elle traduit également l'effet positif des campagnes de sensibilisation et de l'accessibilité des outils numériques.

Au 31 décembre 2024, la SODAV compte dans sa base de données un nombre total **de quatre-vingt-douze mille quatre-vingt-quinze (92 095) œuvres déclarées**, soit une progression de 9,74% comparé à l'année 2023.

Tableau évolutif des œuvres déclarées entre 2022 et 2024

Rubrique	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Total œuvres déclarées	87 350	89 711	92 095
Total	87 350	89 711	92 095



Le nombre total d'œuvres déclarées à la SODAV a connu une **progression constante** au cours des trois (3) dernières années, passant de **quatre-vingt-sept mille trois cent cinquante (87 350) en 2022** à **quatre-vingt-douze mille quatre-vingt-quinze (92 095) en 2024**, soit une **hausse globale de cinq mille sept cent quarante-cinq (5 745) œuvres**, équivalente à **6,58 %**.

Cette évolution témoigne de l'effet combiné de plusieurs facteurs : la **confiance accrue des créateurs dans le système de gestion collective**, les efforts de **digitalisation du processus de déclaration** et les **campagnes de sensibilisation sur la protection juridique des œuvres**.

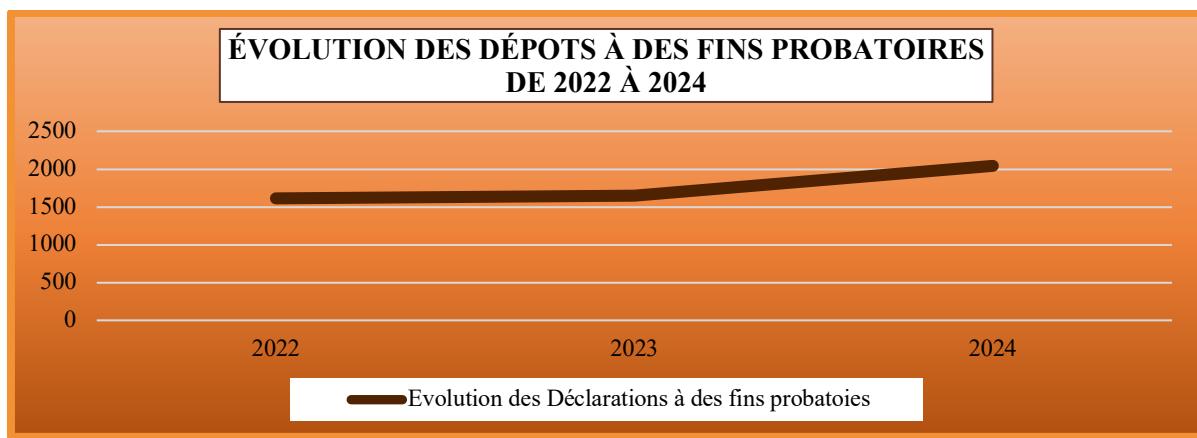
Cette tendance est également le reflet d'une création artistique nationale toujours dynamique, avec une meilleure appropriation des enjeux liés aux droits d'auteur et aux droits voisins par les ayants droit. Elle souligne l'importance de poursuivre les actions de terrain et l'accompagnement personnalisé pour maintenir ce niveau de déclaration et l'étendre à toutes les disciplines.

c. Dépôts à des fins probatoires (dépôt légal)

Les dépôts ont fortement augmenté en 2024, atteignant **deux mille quarante-trois (2 043) dépôts**, contre **mille six cent quarante-sept (1 647)** en 2023, soit une **hausse de 24,05 %**.

Tableau récapitulatif des dépôts à des fins probatoires de 2022 à 2024

Année	Nombre de dépôts à des fins probatoires
2022	1 613
2023	1 647
2024	2 043



L'augmentation significative des dépôts à des fins probatoires reflète une meilleure sensibilisation des ayants droit à la nécessité de protéger leurs créations, ainsi que l'efficacité du service documentation dans l'accompagnement des créateurs.

d. Réunions des commissions d'identification

En 2024, **vingt (20) commissions d'identification** ont été tenues :

Détails du nombre des commissions d'identification

Commission	Sessions
Musique	18
Audiovisuelle	2
Total en 2024	20

La régularité des commissions d'identification en 2024 a permis d'accélérer les sessions d'authentification et de validation des œuvres, garantissant ainsi une meilleure prise en compte de celles-ci lors des répartitions.

e. Confections de cartes de membres

En 2024, dans le cadre de l'amélioration de l'identification des ayants droit, la SODAV a procédé à l'émission de **sept cent quatre-vingt-quatorze (794) cartes de membres** et renforce ainsi la traçabilité, la fiabilité des données sociétaires et l'accès aux services offerts par la société.

La production de cartes de membres participe à la formalisation de l'adhésion, au renforcement du sentiment d'appartenance, et à la simplification de l'identification lors des démarches administratives et d'événements officiels.

f. Modernisation de la base de données et interconnexion internationale

En 2024, la SODAV a connu d'importantes avancées techniques :

- **Base migrée dans WIPO Connect (WCO)** : mise à jour complète des données membres et œuvres.
- **Élimination des doubles affiliations** et immatriculation automatique à l'**IPI**.
- **Utilisation des standards CISAC** (sections, catégories, rôles, identifiants, etc.).
- **Contribution active au réseau international CIS-NET** via la création d'un nœud SODAV.
- **Immatriculation automatique à l'ISWC** des œuvres musicales.
- **Audit réussi** de la base migrée.
- L'importation des œuvres étrangères à partir du CIS-NET vers WIPO est désormais **automatisée** via des fichiers **CISML**.

Ces avancées renforcent l'intégration de la SODAV dans l'écosystème mondial des sociétés d'auteurs.

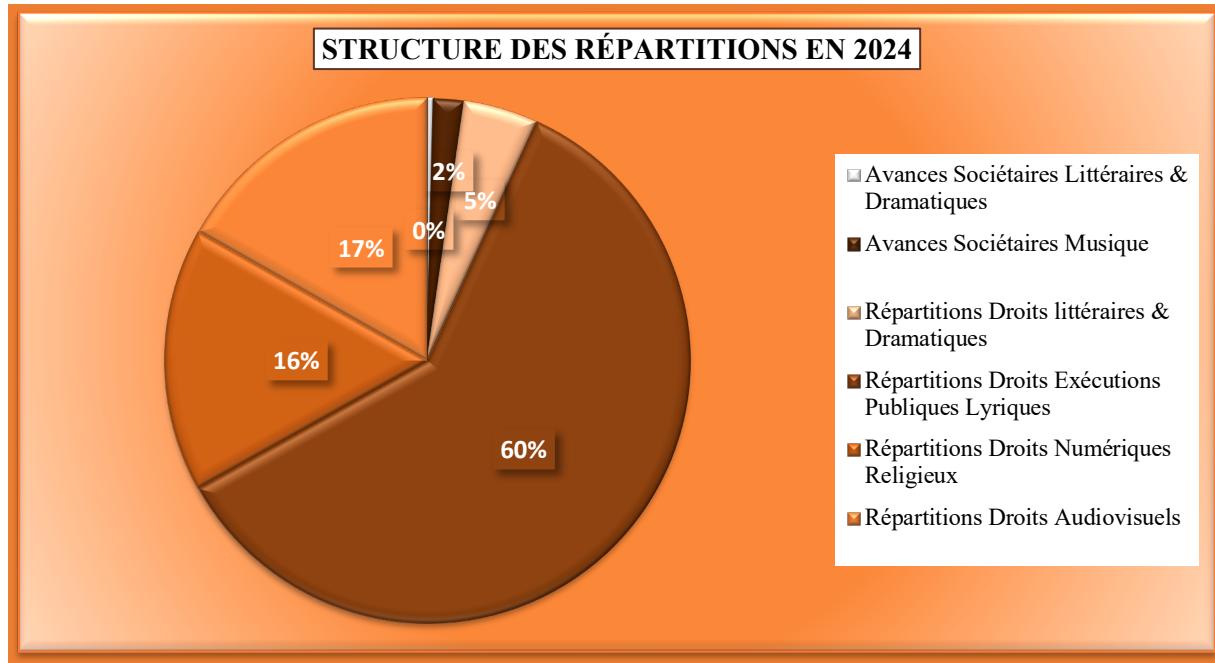
2. Répartitions 2024

En 2024, la SODAV a procédé à des répartitions pour un montant total de **cinq cent cinquante-trois millions six cent quatre-vingt-douze mille cinquante et un francs CFA (553 692 051 F CFA)**. Ces répartitions ont été réalisées en **trois (3) grandes opérations** au cours de l'année :

- **Mars** : répartition des droits lyriques et des droits littéraires et dramatiques
- **Juin** : répartition des droits audiovisuels, des droits de reproduction mécanique, de la VOD et des droits en provenance de la SACEM
- **Décembre** : répartition des droits numériques religieux, des droits lyriques et des droits radiophoniques et littéraires.

Détails financiers des répartitions

Libellé	Montant (FCFA)
Avances sociétaires Littéraires & Dramatiques	2 050 000
Avances sociétaires Musique	10 342 959
Total avances	12 392 959
Répartition Droits Littéraires & Dramatiques	25 371 326
Répartition Exécutions Publiques Lyriques	332 719 297
Répartition Droits Numériques Religieux	90 013 697
Répartition Droits Audiovisuels	93 194 772
Total répartitions	541 299 092
Total général des répartitions en 2024	553 692 051

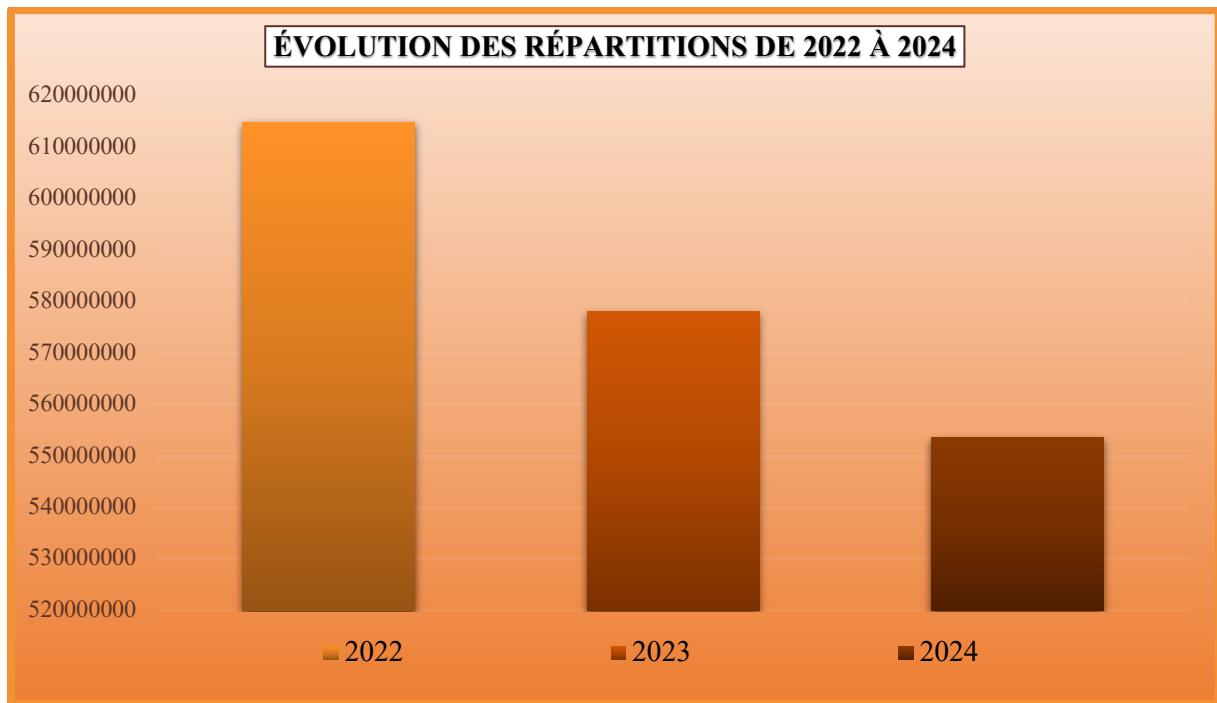


Le volume des répartitions en 2024, bien que légèrement en baisse, reste significatif. Il reflète la continuité de l'engagement de la SODAV à redistribuer les droits avec équité, dans un contexte de modernisation technique et d'intégration aux réseaux internationaux.

L'analyse de ce tableau et du diagramme montre que la SODAV s'installe de plus en plus dans sa mission de société multi répertoire en prenant en compte dans ses répartitions non seulement toutes les catégories de droits prévues par la loi 2008-09 sur le DADV au Sénégal, mais aussi en fonction d'un calendrier de répartition qui est en train de se stabiliser de plus en plus, en attendant l'effectivité de la rémunération pour copie privée.

Tableau Comparatif pluriannuel des répartitions et avances (en FCFA)

Rubrique	Année 2022 (FCFA)	Année 2023 (FCFA)	Année 2024 (FCFA)
Avances Sociétaires	10 059 330	159 843 272	12 392 959
Droits radiophoniques et dramatiques	31 162 907	25 496 474	25 371 326
Répartition Exécutions Publiques	286 996 562	314 168 920	332 719 297
Répartition Droits Numériques	286 677 234	78 607 752	90 013 697
Répartition Audiovisuelle	-	-	93 194 772
Total Répartitions	614 896 033	578 116 418	553 692 051



Malgré une légère baisse globale du total des répartitions en 2024, les données montrent une régularité de plus en plus marquée des paiements et une diversification des sources (droits audiovisuels/droit d'auteur, numériques, SACEM, VOD, lyriques, radiophoniques et dramatiques). Cela marque une réelle volonté d'instaurer une fréquence des opérations de répartition dans l'année en tenant compte des différents répertoires dont la gestion est confiée à la SODAV par la loi 2008-09.

L'introduction des répartitions audiovisuelles (partie droit d'auteur) constitue, par ailleurs, une avancée significative en faveur des artistes de ce secteur, longtemps en attente de reconnaissance effective.

Animation et missions terrain

- **Mbour (06/09/2024)** : sensibilisation des maîtres de chœur sur les droits d'auteur et la rémunération pour copie privée.
 - **Lomé – Togo (12-13/11/2024)** : participation à un atelier OMPI pour les acteurs de la musique.
 - **Keur Massar (23/11/2024)** : opération d'enrôlement d'artistes en collaboration avec le CDEPS.
-

G. Finances

La partie financière de ce rapport porte principalement sur :

- Les charges de fonctionnement
- Les créances
- Les endettements
- Les investissements

Une rubrique est consacrée à la gestion de la subvention accordée par l'État du Sénégal.

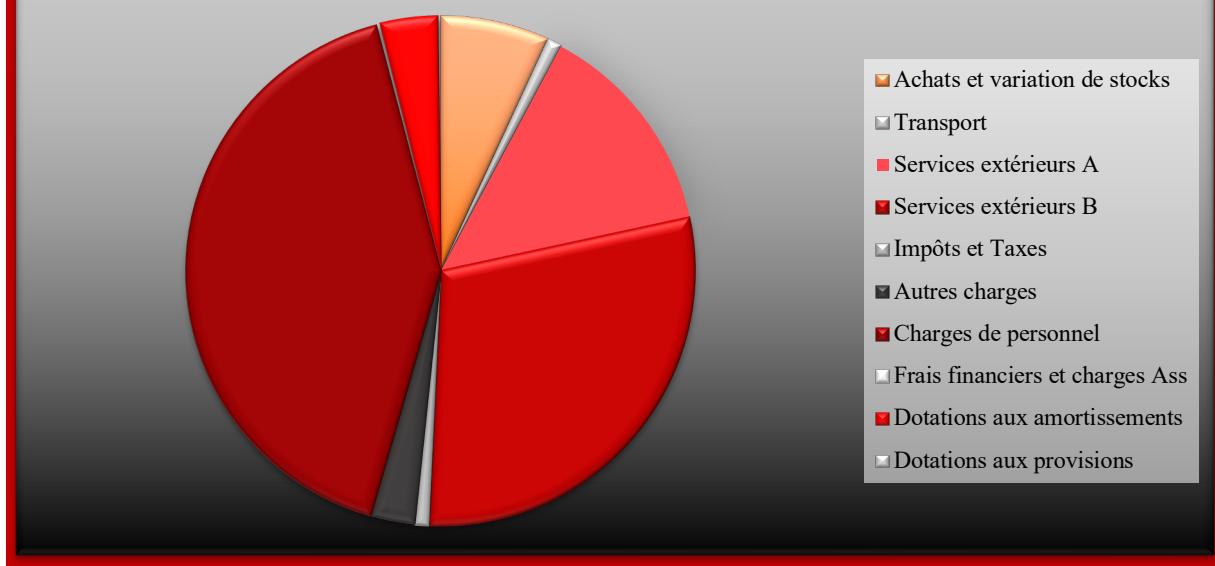
1. Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnements de l'année 2024 s'élèvent à **cinq cent quatre-vingt-douze millions six cent soixante-deux mille six cent dix-neuf Francs CFA (592 662 619 F CFA)**.

Détails des rubriques des charges de fonctionnement

Rubriques	Montant (FCFA)
Achats et Variation de Stocks	40 673 543
Transport	5 667 605
Services Extérieurs A	81 910 112
Services Extérieurs B	172 326 687
Impôts Et Taxes	5 321 140
Autres Charges	16 730 421
Charges De Personnel	245 868 478
Frais Financiers Et Charges Assimilées	1 251 133
Dotations Aux Amortissements	21 708 929
Dotations Aux Provisions	1 204 571
Total des Charges d'Exploitation en 2024	592 662 619

STRUCTURE DES CHARGES EN 2024



Total des Charges d'Exploitation en 2024 : 592 662 619 FCFA

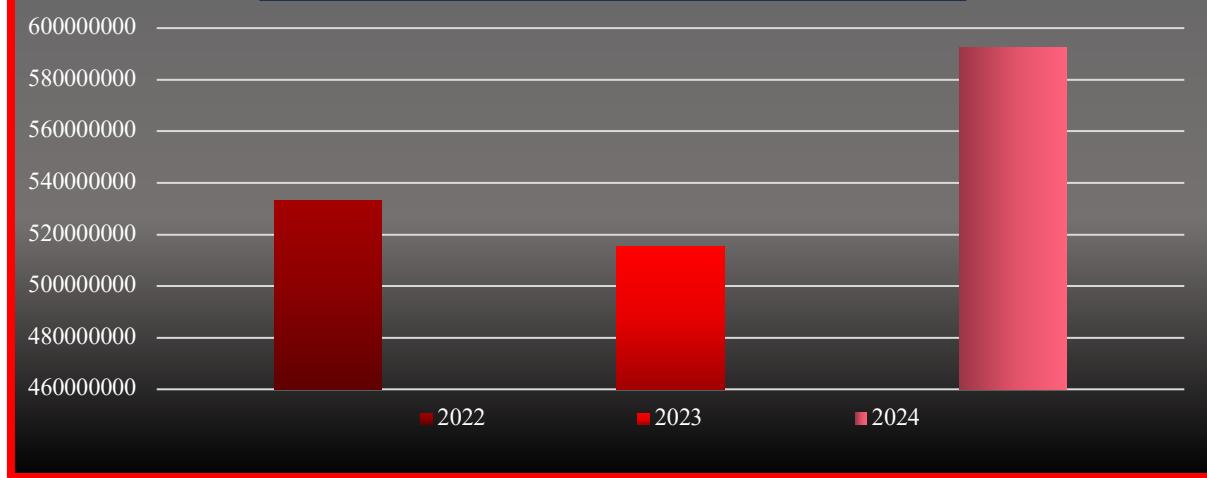
Ce montant représente les dépenses annuelles pour assurer le bon fonctionnement administratif et opérationnel de la SODAV. Sa progression par rapport à l'exercice précédent témoigne à la fois de l'intensification des activités et des besoins accrus en ressources humaines, logistiques et technologiques, dans un contexte de modernisation continue de la gestion et du développement de l'activité de la société.

📊 Évolution : Les charges de fonctionnement sont passées de **cinq cent quinze millions quatre cent soixante mille huit cent sept Francs CFA (515 460 807 F CFA)** en 2023 à **cinq cent quatre-vingt-douze millions six cent soixante-deux mille six cent dix-neuf Francs CFA (592 662 619 F CFA)** en 2024, soit une **hausse de 14,97 %**.

Tableau comparatif des charges de 2022 à 2024

Libellé	Année 2022 (FCFA)	Année 2023 (FCFA)	Année 2024 (FCFA)
Achats et Variation de Stocks	34 959 639	36 802 626	40 673 543
Transport	1 504 326	72 000	5 667 605
Services Extérieurs A	77 560 203	82 095 266	81 910 112
Services Extérieurs B	120 929 841	106 491 199	172 326 687
Impôts et Taxes	7 543 217	5 070 845	5 321 140
Autres Charges	81 428 615	35 146 757	16 730 421
Charges de Personnel	239 055 380	232 210 116	245 868 478
Frais Financiers et Charges Associées	1 938 407	1 174 448	1 251 133
Dotations aux Amortissements	42 278 619	16 397 550	21 708 929
Dotations aux Provisions			1 204 571
Total Charges de 2022 à 2024	533 302 720	515 460 807	592 662 619

ÉVOLUTION DES CHARGES DE 2022 À 2024



Total Charges de 2022 à 2024 : 533 302 720 | 515 460 807 | 592 662 619

Cette hausse des charges s'explique par l'augmentation des services extérieurs B en lien avec le renforcement des outils de gestion et les efforts de structuration de la SODAV.

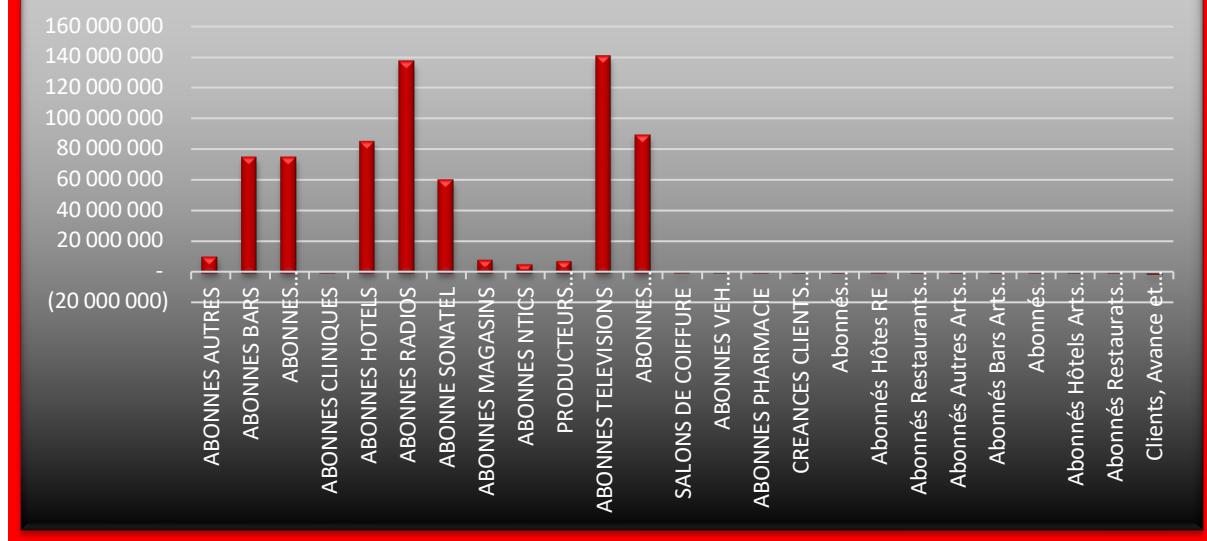
2. Crédits des usagers

Les crédits des usagers en 2024 s'élèvent à **six cent quatre-vingt-seize millions soixante-neuf mille dix-neuf Francs CFA (696 069 019 F CFA)** et sont détaillées comme suit dans le tableau ci-dessous.

État des crédits des usagers du répertoire en 2024

Usagers	Montant (FCFA)
Abonnés Autres	10 480 068
Abonnés Bars	75 103 566
Abonnés Discothèques	75 138 552
Abonnés Cliniques	316 615
Abonnés Hotels	85 206 436
Abonnés Radios	136 701 636
Abonné Sonatel	60 280 594
Abonnés Magasins	8 786 228
Abonnés Ntics	5 543 180
Producteurs Phonographiques	7 770 500
Abonnés Télévisions	140 392 000
Abonnés Restaurants	89 068 534
Salons de Coiffure	454 410
Abonnés Véhicules Publicitaires	410 120
Abonnées Pharmacie	41 100
Crédits Clients Douteuses	375 480
Total Crédits Usagers du Répertoire en 2024	696 069 019

STRUCTURE DES CRÉANCES DES ABONNÉS EN 2024

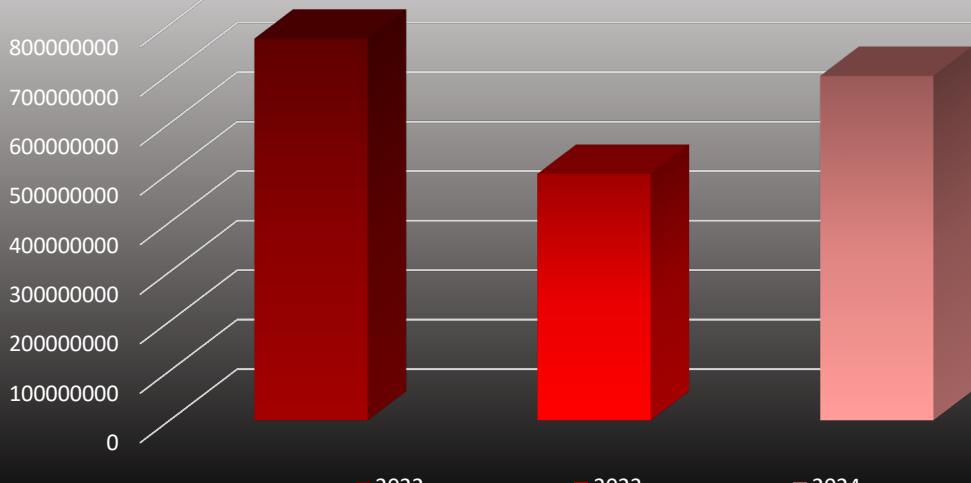


📊 Évolution : Les créances sont passées de **quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent dix mille dix-huit Francs CFA (499 310 018 F CFA)** en 2023 à **six cent quatre-vingt-seize millions soixante-neuf mille dix-neuf Francs CFA (696 069 019 F CFA)** en 2024, soit une **hausse de 39,41 %**.

Détails des créances de 2022 à 2024

Libellés	Année 2022 (FCFA)	Année 2023 (FCFA)	Année 2024 (FCFA)
Abonnés Autres	15 323 570	6 875 695	10 480 068
Abonnés Bars	71 932 795	54 983 147	75 103 566
Abonnés Discothèques	79 784 792	43 570 439	75 138 552
Abonnés Cliniques	580 670	196 465	316 615
Abonnés Hôtels	68 720 173	65 873 122	85 206 436
Abonnés Radios	164 700 825	122 707 939	136 701 639
Abonné Sonatel (Orange)	77 613 424	66 782 842	60 280 594
Abonnés Magasins	24 111 497	7 337 010	8 786 228
Abonnés Ntics	2 603 630	3 830 085	5 543 180
Producteurs Phonographiques	8 207 050	7 770 500	7 770 500
Abonnés Télévisions	111 852 308	47 428 000	140 392 000
Abonnés Restaurants	12 914 394	69 901 972	89 068 534
Salons de Coiffure	2 125 790	454 410	454 410
Abonnés Véhicules Publicitaires	2 125 790	-	410 120
Abonnés Vidéos	657 420	-	-
Abonnés Vidéos Projection	43 680	-	-
Abonnés Pharmacie	1 371 705	41 100	41 100
Abonnés Hotels/ RE	62 075	54 761 0	-
Abonnés Restaurants/ RE	203 975	148 150	-
Créances Clients Douteuses	51 316 616	-	375 480
Abonnés Autres RE		172 770	-
Abonnés Bars / RE		46 768	-
Abonnés Discothèque RE		397 490	-
Abonnés Autres / Arts Figuratifs		38 490	-
Abonnés Bars / Arts Figuratifs		25 982	-
Abonnés Discothèque Arts Figuratifs		168 640	-
Abonnés Hotels Art Figuratifs		2 400	-
Abonnés Restos Arts Figuratifs		8 992	-
Total créances Usagers	771 520 424	499 310 018	696 069 019

ÉVOLUTION DES CRÉANCES DES ABONNÉS DE 2022 À 2024



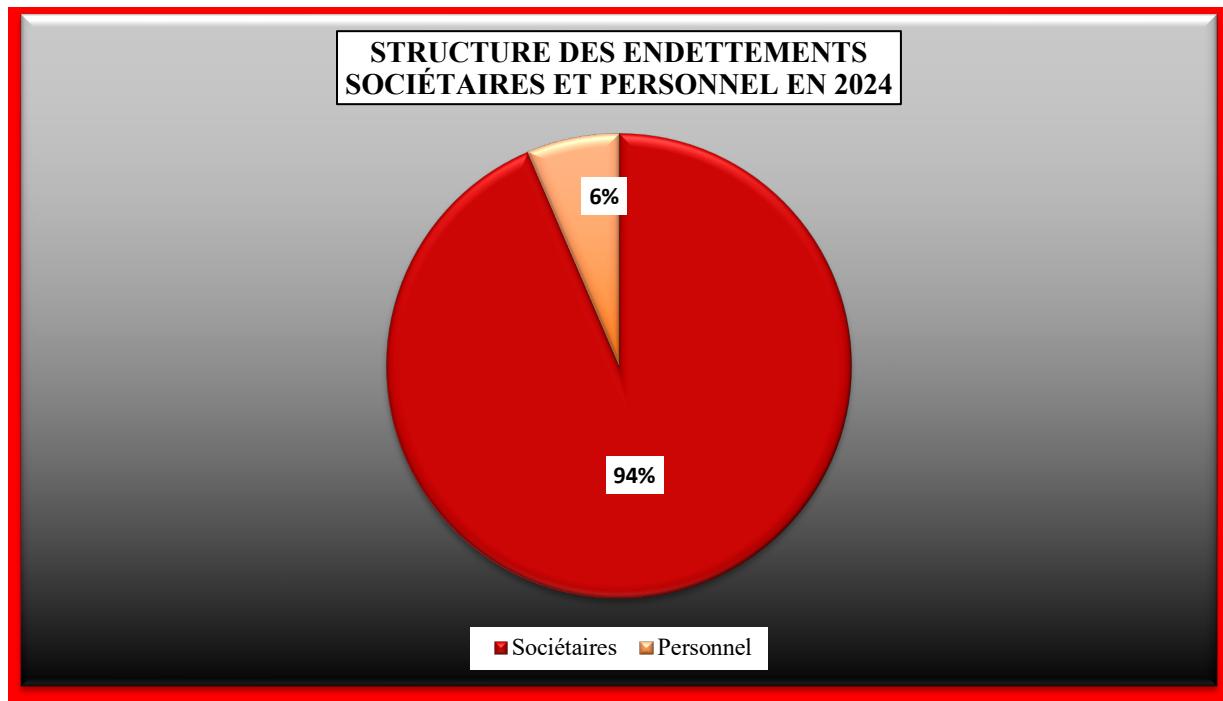
Cette augmentation significative des créances souligne la nécessité d'une meilleure gestion des abonnés (radios, TV, bars, hôtels) et l'élaboration d'une stratégie de recouvrement plus rigoureuse, notamment auprès des grands comptes comme les télévisions et les établissements de nuit.

3. Endettements des sociétaires et du personnel

Les endettements des sociétaires et du personnel s'élèvent en 2024 à **quatre cent quatre-vingt-neuf millions quatre cent cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-huit Francs CFA (489 454 488 FCFA)**. Ils sont structurés de la manière suivante :

Tableau des Endettements des sociétaires et du personnel

Libellé	Montant (FCFA)
Sociétaires	458 178 075
Personnel	31 276 413
Total Endettements Sociétaires et Personnel en 2024	489 454 488



Ce niveau d'endettement reflète principalement les prêts consentis aux sociétaires pour diverses raisons dont la partie la plus importante a été héritée de l'ex-BSDA. Il appelle à une vigilance accrue pour préserver l'équilibre financier global de la société.

Les avances sur répartitions faites aux sociétaires matérialisent une hausse de la demande sociale provoquée par la fragilité qui a impacté le secteur du fait des troubles sociaux post électoraux qui ont caractérisé l'année 2024. Cependant, la SODAV reconnaît la nécessité d'évaluer sa soutenabilité à moyen terme.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'endettement du personnel, la Direction est en train de travailler avec les services financiers sur un plan de remboursement plus volumineux.

4. Endettements : organismes sociaux et impôts

Les dettes dues aux organismes sociaux et aux impôts s'élèvent à **seize millions six cent onze mille neuf cent quinze Francs CFA (16 611 915 F CFA)**. Elles se présentent comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau des Endettements sociaux et des impôts

Libellé	Montant (FCFA)
Impôts	5 742 354
Ipres	10 320 001
Caisse de Sécurité Sociale (CSS)	549 560
Total endettements sociaux et impôts en 2024	16 611 915

**DETTES DUES AUX ORGANISMES
SOCIAUX ET IMPOTS EN 2024**



■ Impôts ■ IPRES □ CSS

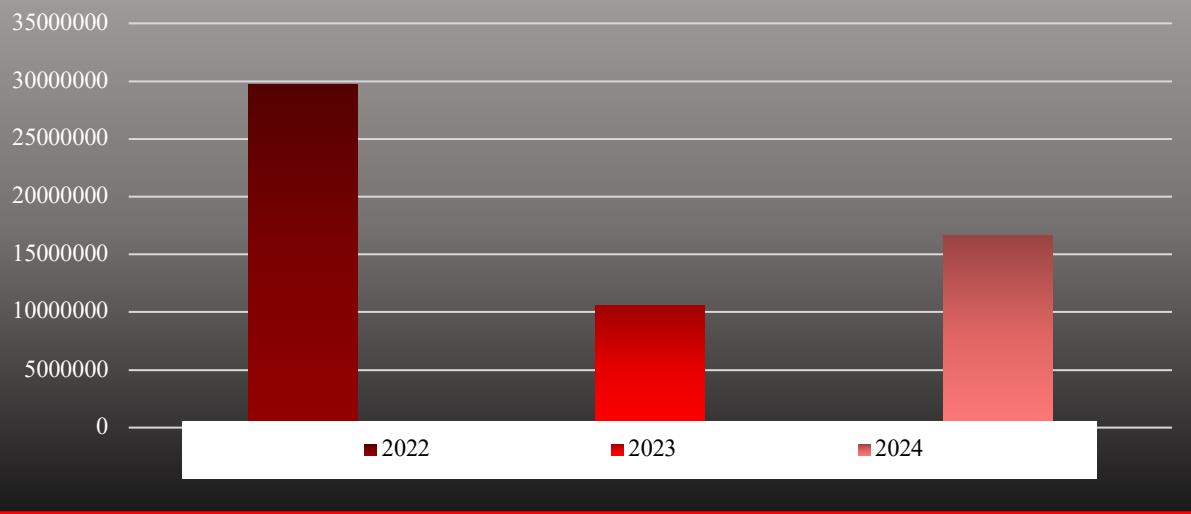
Vis-à-vis des impôts et de la CSS, la SODAV est en règle en ce qui concerne l'exercice de 2024. En effet, les soldes respectifs inscrits sur le tableau doivent être payés en janvier 2025.

Pour l'IPRES, la SODAV est en règle sur le paiement des encours et respecte l'échéancier de remboursement convenu avec l'organisme social.

L'évolution des end dettements dus aux organismes sociaux et aux impôts de 2022 à 2024

Rubrique	Année 2022 (FCFA)	Année 2023 (FCFA)	Année 2024 (FCFA)
Impôts	-	4 608 162	5 742 354
Ipres	29 733 285	6 003 285	10 320 001
Caisse de sécurité sociale	-	166 320	549 560
<hr/>			
Total dettes dues aux organismes sociaux et aux impôts de 2022 à 2024	29 733 285	10 777 767	16 611 915

**ÉVOLUTION DES DETTES DUES AUX ORGANISMES SOCIAUX ET
IMPOTS DE 2022 À 2024**



📊 Impôts : +24,61 %

📊 IPRES : +71,91 %

📊 CSS : +230,42 %

Total global : de dix millions sept cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante cent sept Francs CFA (10 777 767 F CFA) en 2023 à seize millions six cent onze mille neuf cent quinze Francs CFA (16 611 915 F CFA) en 2024, soit une hausse de 54,13 %.

📌 *Le montant dû aux Impôts est arrêté en décembre 2024 à cinq millions sept cent quarante-deux mille trois cent cinquante-quatre Francs CFA (5 742 354 F CFA), contre quatre millions six cent huit mille cent soixante-deux Francs CFA (4 608 162 F CFA) en 2023, soit une hausse de 24,61 %.*

📌 *Concernant l'IPRES, la dette est passée de six millions trois mille deux cent quatre-vingt-cinq Francs CFA (6 003 285 F CFA) en 2023 à dix millions trois cent vingt mille un Franc CFA (10 320 001 F CFA) en 2024, soit une hausse de 71,91 %.*

📌 *Concernant la Caisse de Sécurité Sociale, le montant constaté en décembre 2024 est de cinq cent quarante-neuf mille cinq cent soixante Francs CFA (549 560 F CFA) contre cent soixante-six mille trois cent vingt Francs CFA (166 320 F CFA) en 2023, soit une hausse de 230,42 %.*

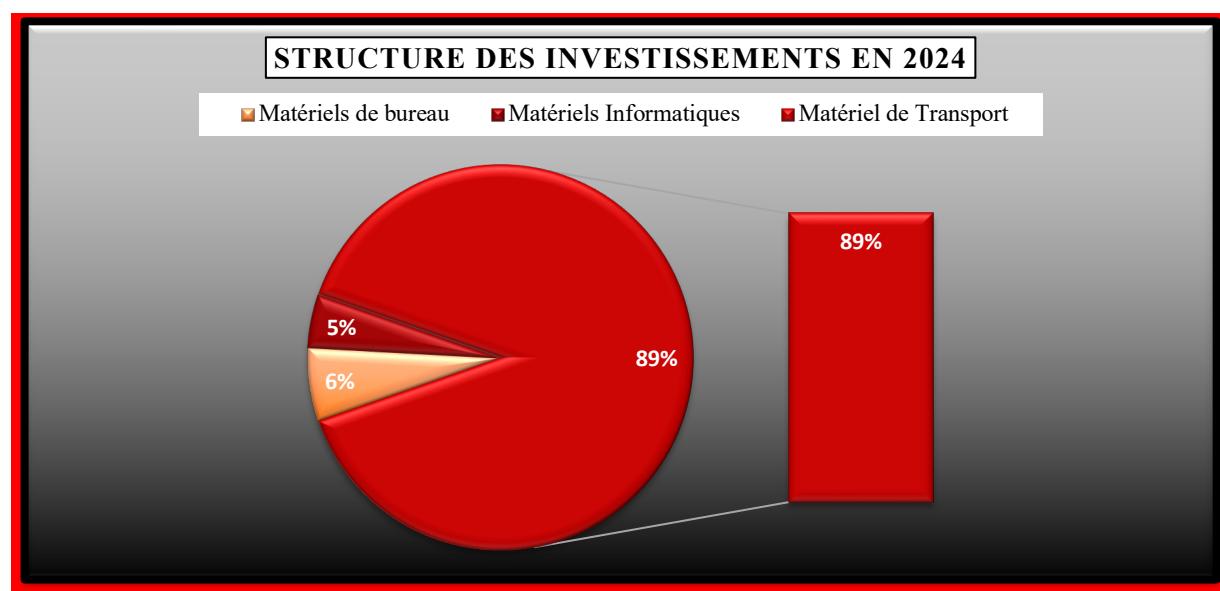
📌 *Le montant global des dettes dues aux organismes sociaux et aux impôts est passé de dix millions sept cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-sept Francs CFA (10 777 767 F CFA) en 2023 à seize millions six cent onze mille neuf cent quinze Francs CFA (16 611 915 F CFA) en 2024, soit une hausse globale de 54,13 %.*

5. Investissements

Le tableau ci-dessous présente le **détail des investissements effectués par la SODAV au cours de l'année 2024**, pour un montant global de **trente millions trois cent trente mille Francs CFA (30 330 000 F CFA)**. Ces acquisitions visent à renforcer les capacités matérielles et logistiques de la société, conformément aux objectifs de modernisation inscrits dans le plan stratégique triennal.

Tableau détails des investissements en 2024

Rubrique	Montant (FCFA)
Matériel de bureau	1 875 000
Matériel informatique	1 355 000
Matériel de transport	27 100 000
Total Investissements en 2024	30 330 000



En 2024, les investissements de la SODAV s'élèvent à **trente millions trois cent trente mille Francs CFA (30 330 000 F CFA)**, traduisant une volonté stratégique de renforcer les moyens logistiques et matériels au service de la performance.

La part la plus importante a été consacrée à l'acquisition de **matériel de transport**, soit 89,36 % du total, ce qui illustre la nécessité de doter les équipes de moyens de mobilité efficaces pour assurer la prospection, les missions de terrain et le suivi opérationnel sur l'ensemble du territoire.

Les investissements en **matériel de bureau** et **informatique**, bien que plus modestes, répondent aux besoins de modernisation des équipements et à l'amélioration des conditions de travail du personnel administratif et technique.

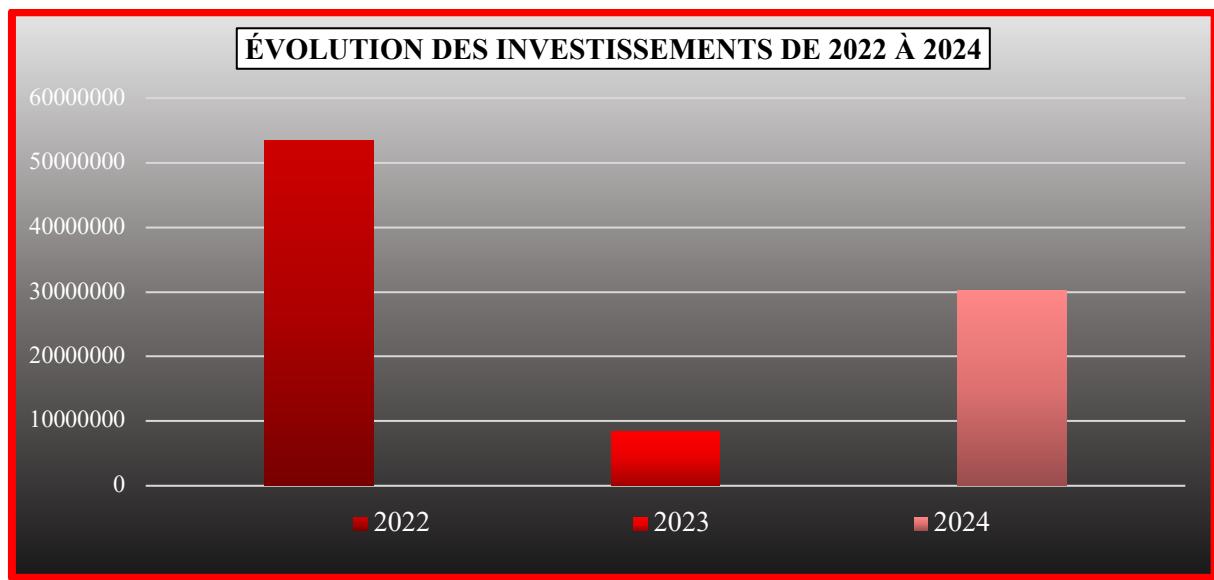
Ces acquisitions s'inscrivent dans une logique de consolidation des capacités internes, en cohérence avec les priorités du plan stratégique triennal.

Comparaison 2022 – 2024 :

Le total des investissements en 2024 s'élève à **trente millions trois cent trente mille Francs FCFA (30 330 000 F CFA)**, contre **huit millions cinq cent cinquante-neuf mille cent Francs CFA (8 559 100 F CFA)** en 2023, soit une **hausse de 28,22 %**.

Tableau comparatif des investissements de 2022 à 2024

Libellé	Année 2022 (FCFA)	Année 2023 (FCFA)	Année 2024 (FCFA)
Brevets, licences, concessions		-	-
Autres installations et aménagements	1 700 000	442 600	-
Matériels de bureau	643 922	450 000	1 875 000
Matériels informatiques	5 136 083	6 615 000	1 355 000
Mobiliers de bureau	3 172 460	1 021 500	
Matériels & mobiliers de bureau	350 000		
Matériels de transport	42 500 000		27 100 000
Total Investissements de 2022 à 2024	53 502 465	8 559 100	30 330 000



Malgré la forte hausse par rapport à 2023, les investissements de 2024 restent moindres par rapport à ceux de 2022. Naturellement, cette augmentation se justifie pleinement dans la mesure où il y a une corrélation entre le développement de la société et les investissements que cela requiert.

H. La Subvention de l'État du Sénégal

En 2024, la SODAV a bénéficié d'un **appui financier de l'État du Sénégal** par la subvention annuelle répartie en **quatre (4) virements successifs** effectués par le Trésor public, pour un montant global de **trois cent quatre-vingt-cinq millions soixantequinze mille cent cinquante-deux francs CFA (385 075 152 F CFA)**.

Cette subvention, versée sur le compte dépôt de la SODAV logé au Trésor public, constitue un soutien essentiel au fonctionnement et aux investissements de la société.

Tableau des virements de la subvention en 2024

Date	Libellés	Montant (Fcfa)
13/02/2024	Subvention - Virement Trésor sur le Compte Dépôt SODAV	106 965 320
12/04/2024	Subvention - Virement Trésor sur le Compte Dépôt SODAV	106 965 320
19/08/2024	Subvention - Virement Trésor sur le Compte Dépôt SODAV	106 965 320
13/11/2024	Subvention - Virement Trésor sur le Compte Dépôt SODAV	64 179 192
Total Subventions reçues en 2024		385 075 152

L’accompagnement financier de l’État du Sénégal, à travers la subvention annuelle accordée à la SODAV, ne constitue pas un simple soutien de fonctionnement. Il faut le comprendre comme étant une mesure compensatoire face à l’absence d’application effective de la Rémunération pour Copie Privée, pourtant prévue depuis 2008 (plus de 16 ans) par la Loi n° 2008-09 sur le droit d’auteur et les droits voisins au Sénégal.

Ce dispositif légal, toujours non opérationnel à ce jour, prive les artistes sénégalais de ressources importantes auxquelles ils ont droit, estimées à plusieurs milliards par an.

La subvention de l’État, qu’il serait indispensable d’augmenter et de maintenir, vise donc à atténuer ces préjudices économiques.

I. Taux de frais de gestion

En 2024, sur (six cent trente millions neuf cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix Francs FCFA - 630 959 890 F CFA) collectés par la SODAV, cinq cent soixante-dix-huit millions quatre cent soixante-sept mille soixante-huit Francs (578 467 068 F CFA) ont été répartis aux ayants droits, soit un taux de 91,68%.

Les 8,32% des montants perçus ont été affectés aux charges.

Ce taux ne doit donc pas être interprété isolément, mais en tenant compte de cette intervention de l’État qui allège les charges internes et renforce l’impact direct des perceptions sur les bénéficiaires.

La SODAV bénéficie d’une subvention de l’État du Sénégal destinée à soutenir ses dépenses de fonctionnement et d’investissements. En termes de trésorerie, ce soutien a permis à la société de pouvoir répartir la quasi-totalité des sommes perçues aux ayants droit.

IV. FONDS DE L'ACTION SOCIALE

Le Fonds de l'Action Sociale de la SODAV a pour mission de soutenir les membres confrontés à des situations de précarité sociale, médicale, matérielle ou autres, surtout en l'absence d'une politique publique sociale en l'endroit du secteur culturel.

DOSSIERS TRAITÉS

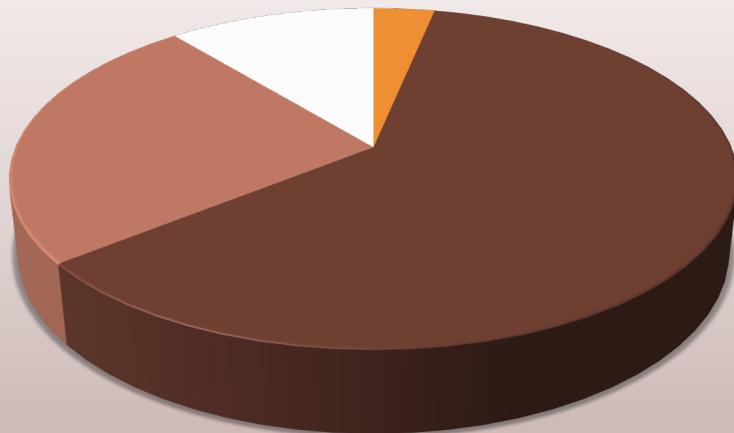
- **Deux cent vingt-trois (223)** Dossiers traités
- **Cent cinquante-deux (152)** Dossiers avec avis favorable
- **Trente-deux (32)** Mis en attente pour complément d'informations
- **Trente-neuf (39)** Dossiers rejetés pour des raisons liées à des dossiers incomplets ou autres motifs.

En 2024, un total de **quarante-deux millions cent soixante-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-dix Francs CFA (42 177 290 F CFA)** a été alloué, réparti comme suit :

Tableau des différentes rubriques du Fonds de l'Action sociale en 2024

Libellés	Montant (F CFA)
Allocations viagères	1 365 000
Aides sociales	25 725 800
Aides médicales	10 466 490
Contributions diverses	4 620 000
Total de l'Action du Fonds social en 2024	42 177 290

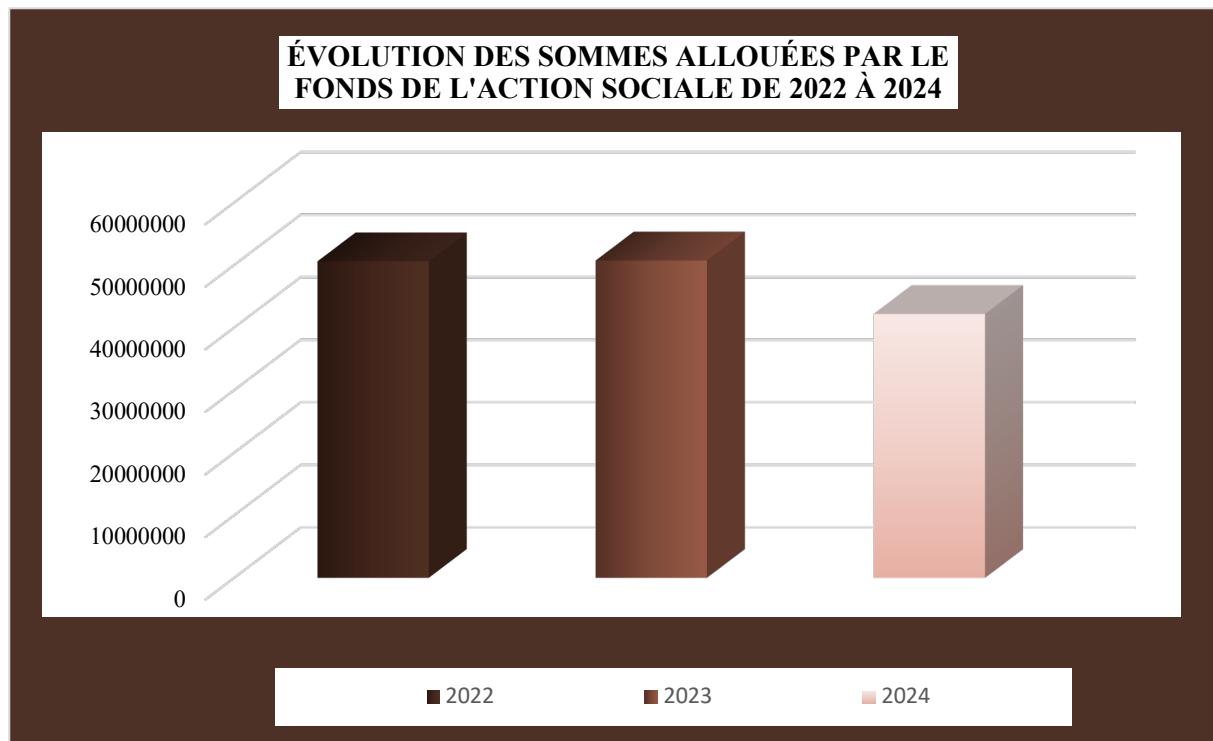
STRUCTURE DU FONDS DE L'ACTION SOCIALE EN 2024



■ Allocations viagaire ■ Aides sociales ■ Aides médicales ■ Contributions diverses

Tableau d'Évolution des Rubriques du Fonds de l'Action Sociale de 2022 à 2024

Libellés	Année 2022 (FCFA)	Année 2023 (FCFA)	Année 2024 (FCFA)
Allocations viagères	1 417 500	1 400 000	1 365 000
Aides sociales	29 885 000	30 840 000	25 725 800
Aides médicales	10 746 174	12 734 066	10 466 490
Contributions diverses	8 550 000	5 750 000	4 620 000
Total	50 598 674	50 724 066	42 177 290



Le Fonds a enregistré une baisse globale de 16,83 % par rapport à 2023. Cette diminution s'explique par un recentrage des aides autour des demandes les plus urgentes et un encadrement plus rigoureux des critères d'éligibilité, dans un souci de bonne gestion des ressources disponibles qui ont connu une baisse en 2024.

1. Allocations viagères

En 2024, un montant total de **un million trois cent soixante-cinq mille Francs CFA (1 365 000 F CFA)** a été versé à **huit (8) bénéficiaires** au titre des allocations viagères.

Ces aides, symboliques mais régulières, traduisent l'engagement de la SODAV à honorer et accompagner ses membres les plus anciens et les plus vulnérables du point de vue financier.

2. Aides sociales et médicales

a. Aides sociales

- **Dossiers traités** : Quatre-vingt-cinq (85)
- **Dossiers accordés** : Cinquante-deux (52)
- **Mises en attente (complément de dossier)** : Quinze (15)
- **Rejets** : Dix-huit (18)
- **Montant accordé** : Vingt-cinq millions sept cent vingt-cinq mille huit cent Francs CFA (25 725 800 F CFA)

Ce volet constitue le pilier du Fonds, avec une attention particulière portée aux situations de détresse sociale aiguë de certains associés.

b. Aides médicales

- **Dossiers traités** : Soixante (70)
- **Dossiers accordés** : Soixante-deux (62)
- **Mises en attente** : Cinq (5)
- **Rejets** : Trois (3)
- **Prises en charge totales** : Douze (12)
- **Montant accordé** : Dix millions quatre cent soixante-six mille quatre cent quatre-vingt-dix Francs CFA (10 466 490 F CFA)

Les aides médicales, en constante sollicitation, couvrent en partie les frais de santé lourds ou urgents. La rigueur dans le traitement a permis une meilleure orientation des bénéficiaires.

3. Contributions diverses

En 2024, **soixante-huit (68) dossiers** ont été reçus dans ce volet.

- **Accordés** : trente-huit (38)
- **Mises en attente** : douze (12)
- **Rejets** : dix-huit (18)
- **Montant total** : quatre millions six cent vingt mille Francs CFA (**4 620 000 F CFA**)

Tableau des bénéficiaires du Fonds social (Rubrique : Contributions diverses)

Bénéficiaire	Montant (FCFA)
Fest Kaw Kaw	100 000
Oscars Des Talents 2023	100 000
Appui Formation Droit D'auteur/Louga	100 000
Raaya Music Awards 2023	100 000
Aide Dédicace Livre	100 000
Appui Exposition D'art	100 000
Africa Fête 2023	100 000
Sos Art Et Culture	100 000
Festival Njafane	100 000
Festival Nitt St Louis	100 000
Fetpa Festival Des Parcelles	100 000
Assistance voyage	120 000
Waslou Akh Tour Tamba	100 000
Cacsen/Hommage Raphael Ndiaye	100 000
Don Mutuel Sante De Louga	200 000
Fidath 2024	100 000
Festival Djigen	100 000
Firpi Louga	100 000
Festival Yaye Fatou 2024	100 000
Fest Show 2024	100 000
Fest Hand Saxal Group 2024	100 000
Festival Metissons St Louis	100 000
Festival Eveil Et Conscience Saloum	100 000
Appui Anniversaire	100 000
Festival De Gueoul 2024	100 000
Festival Kakat Art 2024	100 000
Appui Festimak Keur Massar	100 000
Hommage Cheikh T Diop / Daray Kocc	100 000
Festival De Kaffrine	100 000
Festival Ama' Art	100 000
Festival Def Ci Walo	100 000
Raaya Music Awards 2024	100 000
Festival Slam	100 000
Appui Festival	100 000
Appui Festival	100 000
Festival Njambour Hip Hop	100 000

Ces appuis ont permis de soutenir une diversité de projets culturels, sociaux et artistiques à travers tout le pays mais également certaines activités sociales du syndicat du personnel comme la fête du travail.

Le **nombre de bénéficiaires** reste conséquent malgré une enveloppe légèrement réduite.

L'accent a été mis sur l'**efficacité sociale**, en privilégiant les prises en charge urgentes et les impacts collectifs (santé, événements).

La **gestion transparente et traçable** des demandes contribue à renforcer la crédibilité du Fonds.

V. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DONNÉES CLÉS DE 2024

Tableau récapitulatif des chiffres de 2024

Rubrique	Année 2024
Adhésions Membres	12 370
Oeuvres déclarées	92 095
Dépôts probatoires	2 043
Perceptions domestiques (FCFA)	630 959 890
Perceptions droits Etrangers (FCFA)	169 677 623
Répartitions (FCFA)	553 692 051
Charges de fonctionnement (FCFA)	592 662 619
Créances (FCFA)	696 069 019
Endettement Sociétaires (FCFA)	458 178 075
Endettement Personnel (FCFA)	31 276 413
Endettement sociaux et fiscaux (FCFA)	16 611 915
Investissements (FCFA)	30 330 000
Subvention de l'État du Sénégal (FCFA)	385 075 152
Fonds de l'Action sociale (FCFA)	42 177 290

L'année 2024 a été marquée par une intensification des activités de gestion collective, avec **douze mille trois cent soixante-dix (12 370) adhésions enregistrées** et **plus de quatre-vingt-douze mille quatre-vingt-quinze (92 095) œuvres déclarées**, témoignant de la vitalité croissante du secteur.

Malgré un contexte national difficile, les **perceptions domestiques** ont atteint **six cent trente millions neuf cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix Francs CFA (630 959 890 F CFA)**, auxquelles s'ajoutent **cent soixante-neuf millions six cent soixante-dix-sept mille six cent vingt-trois Francs CFA (169 677 623 F CFA)** de droits étrangers, intégralement reversés aux ayants droit. Les **répartitions effectuées** s'élèvent à **cinq cent cinquante-trois millions six cent quatre-vingt-douze mille cinquante un Francs CFA (553 692 051 F CFA)**, confirmant l'engagement de la SODAV à assurer un retour juste aux créateurs.

Parallèlement, les **charges de fonctionnement**, en hausse modérée, traduisent les efforts de structuration, tandis que les **investissements de trente millions trois cent trente mille Francs CFA (30 330 000 F CFA)** ont permis de renforcer les moyens logistiques. Toutefois, le **niveau élevé des créances, six cent quatre-vingt-seize millions soixante-neuf mille dix-neuf Francs CFA (696 069 019 F CFA)** ainsi que les **dettes des sociétaires et du personnel**, appellent à une vigilance renforcée et à des stratégies de recouvrement rigoureuses pour améliorer la trésorerie et la durabilité financière.

Ce tableau met en lumière à la fois les **acquis solides** et les **défis structurels** à relever pour consolider la performance de la SODAV au service des créateurs.

Le tableau ci-dessous présente une **vue d'ensemble des principaux indicateurs d'activité et de performance de la SODAV** sur les trois (3) derniers exercices. Cette comparaison permet d'apprécier l'évolution des dynamiques de gestion, de perception, de répartition, d'adhésion et d'investissements, et de **mieux cerner les tendances structurelles** ayant marqué la période 2022–2024.

Tableau Récapitulatif des données clés (2022-2024)

Rubrique	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Membres	11 168	11 703	12 370
Oeuvres déclarées	87 350	89 711	92 095
Dépôts probatoires	1 613	1 647	2 043
Perceptions domestiques (FCFA)	625 713 151	672 032 002	630 959 890
Perceptions droits Étrangers (FCFA)	213 012 361	17 606 300	169 677 623
Répartitions (FCFA)	614 896 033	578 116 418	553 69 2051
Charges de fonctionnement (FCFA)	533 302 720	515 460 807	592 662 619
Créances (FCFA)	771 520 424	499 310 018	696 069 019
Dettes sociales et fiscale (FCFA)	29 733 285	10 777 767	16 611 915
Investissements (FCFA)	53 502 465	8 559 100	30 330 000
Subvention de l'État du Sénégal (FCFA)	350 000 000	241 574 166	385 075 152
Fonds de l'Action sociale (FCFA)	50 598 674	50 724 066	42 177 290

Les données de l'année 2024 confirment une dynamique soutenue d'activité de la SODAV, malgré un environnement encore marqué par des contraintes juridiques et opérationnelles. L'augmentation du nombre d'adhésions, de dépôts probatoires et d'œuvres déclarées reflète la vitalité croissante du secteur artistique et la confiance renouvelée des ayants droit envers la Société.

Ce tableau comparatif met en évidence les **évolutions structurelles et financières majeures** enregistrées au cours des trois (3) dernières années.

On note une **hausse continue des adhésions** et des dépôts probatoires qui traduisent une meilleure appropriation du rôle de la SODAV par les artistes. L'année 2024 marque notamment une **progression record du nombre d'œuvres déclarées**, grâce aux efforts de sensibilisation de terrain.

Le volume des répartitions reste significatif et démontre l'engagement continu en faveur de la redistribution équitable, tandis que les charges de fonctionnement, bien que maîtrisées grâce à la subvention de l'État, rappellent l'importance d'un soutien structurel pour garantir la pérennité du modèle.

Du côté financier, les **charges de fonctionnement** sont relativement stables, avec un pic en 2024 compensé par la subvention de l'État. Les **répartitions**, bien que légèrement en recul en 2024, restent à un niveau soutenu et globalement satisfaisant du fait de la prise en compte de plus en plus avérée des différents répertoires. Cela reflète une politique volontariste de redistribution des droits perçus par la société au profit des associés des différentes disciplines.

Le niveau élevé des créances et des endettements en 2024 souligne l'importance de renforcer les outils de relance, de contractualisation et de suivi des recouvrements. Les **investissements en hausse** cette année confirment la volonté de modernisation de la structure, avec une priorisation des équipements stratégiques.

La subvention de l'État demeure un levier **indispensable** au fonctionnement de la SODAV, en raison de l'**absence persistante de la mise en œuvre effective de la rémunération pour copie privée**, pourtant prévue depuis 2016 par la loi sur le droit d'auteur et les droits voisins. Dans ce contexte, la subvention joue un **rôle compensatoire** essentiel en couvrant une partie des besoins structurels liés aux missions de la SODAV.

Le taux de frais de gestion traduit une **maîtrise accrue des charges** et une volonté affirmée de **préserver au maximum les revenus des ayants droit**.

Enfin, les allocations sociales et médicales montrent la permanence de la **mission de solidarité** de la SODAV, malgré les contraintes budgétaires et l'absence d'une politique publique sociale à l'endroit des acteurs culturels.

En somme, cette lecture comparative confirme la trajectoire ascendante de la Société, tout en mettant en lumière les leviers d'optimisation pour les exercices futurs.

L'année 2024 marque ainsi une étape de consolidation stratégique et prépare les bases d'une transformation encore plus ambitieuse pour les années à venir.

VI. SYNTHÈSE TRANSVERSALE : CONTRAINTES ET PERSPECTIVES 2024

1. Contraintes générales recensées

➤ *Gouvernance et administration*

- Effectif insuffisant dans plusieurs départements et délégations, limitant la capacité opérationnelle.

➤ *Documentation & Répartition*

- Problèmes de locaux exigu et d'archivage non structuré.
- Retards dans la réception des programmes d'exploitation.

➤ *Juridique et réglementaire*

- Non-application de la rémunération pour copie privée depuis 2016.
- Faible tenue des commissions (copie privée, rémunération équitable).

➤ *Perception*

- Difficultés dans la mobilisation des redevances auprès de certains usagers.
- Manque de dispositif de relance automatisée ou ciblée.
- Couverture territoriale encore partielle, notamment pour les séances occasionnelles.

➤ *Communication digitale*

- Ressources humaines et techniques limitées pour une gestion multisupport.
- Absence d'un calendrier éditorial coordonné.
- Faible exploitation des données statistiques numériques pour orienter les contenus.

➤ *Délégations, Agences et Représentants régionaux*

Ziguinchor – Délégation Sud

- Activités ralenties par les fortes pluies et routes impraticables.
- Manque de personnel et de matériel roulant.
- Insuffisance du soutien des autorités administratives.

Mbour – Agence Thiès

- Manque de personnel et d'équipements.
- Complexité administrative liée à la configuration du département de Mbour (répartition de compétences entre sous-préfets).
- Nécessité d'une présence renforcée dans les localités environnantes.

Représentants territoriaux

- Instabilité politique en 2024 ayant impacté le recouvrement.
 - Maillage territorial insuffisant.
 - Faible compréhension du droit d'auteur par les autorités territoriales.
-

✓ 2. Perspectives stratégiques prioritaires

Réformes structurelles

- Révision des statuts, du règlement intérieur et du manuel de procédures.
- Organisation interne repensée autour d'un meilleur maillage territorial.

Gouvernance & performance

- Mise en œuvre effective du plan stratégique triennal.
- Renforcement des effectifs régionaux et de la formation continue.
- Implication active du Conseil d'Administration pour accompagner la Direction gérante.

Transition numérique

- Finalisation de la digitalisation (dépôts, perception, répartition, espace membre).
- Mise en place d'un data warehouse et renforcement de la cybersécurité.
- Automatisation du suivi des diffusions (IA), interconnexion CISAC/WIPO.

Sensibilisation & plaidoyer

- Lancement d'une campagne nationale de sensibilisation des usagers en collaboration avec la BNLPC ainsi qu'une autre pour l'effectivité de la rémunération pour copie privée.
- Valorisation des activités et réalisations de la SODAV via des contenus éditoriaux.
- Elaboration d'un programme de formation pour le Conseil d'administration, le personnel, les associés, les usagers, les représentants territoriaux et les pouvoirs publics.
- Plaidoyer pour une meilleure implication des pouvoirs publics dans la reconnaissance et la protection des droits.

Projets structurants

- Construction du **nouveau siège de la SODAV**.
- Déploiement de la plateforme **digitale intégrée**.
- Finalisation du module de **répartition Cormans**.
- Elargissement du **réseau de représentants sur tout le territoire**.
- Organisation des **journées de la SODAV**.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'année 2024 aura été à la fois une étape de consolidation et de projection pour la SODAV. Malgré les contraintes persistantes liées au contexte politique, juridique, technique et organisationnel, des avancées majeures ont été réalisées dans presque tous les secteurs d'activité, grâce à la mobilisation collective des organes de gouvernance, des équipes opérationnelles et des partenaires.

La priorité accordée à la transparence, à la modernisation des outils, à l'amélioration des services aux ayants droit et à la conformité aux standards internationaux témoigne de la volonté affirmée de faire de la SODAV une société performante, résiliente et au service exclusif de ses membres.

Dans un environnement encore marqué par **l'absence de mise en œuvre de la rémunération pour copie privée**, la subvention accordée par l'État du Sénégal s'est révélée déterminante. Elle a permis de compenser en partie les pertes accumulées par les artistes depuis 2008, et d'assurer la continuité des missions de service public de la SODAV. Ce soutien structurel doit désormais s'accompagner d'un plaidoyer fort pour l'application effective de cette disposition de la Loi 2008 sur le droit d'auteur et les droits voisins.

Les perspectives ouvertes pour 2025 et au-delà sont porteuses d'espérance : **nouveau siège, campagnes de sensibilisation nationale, développement technologique, renforcement du dispositif juridique et institutionnel, révision des textes**, poursuite du plan stratégique triennal et amélioration de la gouvernance.

La réussite de ces chantiers dépendra de la capacité collective à conjuguer vision, rigueur et solidarité. **La SODAV continuera d'avancer avec et pour les créateurs, en plaçant l'équité, l'innovation et l'efficacité au cœur de son action tout en consolidant le leadership qu'elle a commencé à acquérir au niveau régional et international.**



Ensemble, façonnons
l'avenir du droit d'auteur.

SODAV

